

Abonnements par la poste :

Edition quotidienne	
CANADA	\$8.00
Etats-Unis et Empire Britannique	8.00
UNION POSTALE	10.00
Edition hebdomadaire	
CANADA	3.00
ETATS-UNIS ET UNION POSTALE	3.00

Directeur : HENRI BOURASSA

FAIS CE QUE DOIS !

Montréal, mardi 9 mars 1926.

TROIS SOUS LE NUMERO

Rédaction et administration:

336-340 NOTRE-DAME EST

MONTRÉAL

TELEPHONE : - - - Main 7469

Service de nuit : Rédaction, Main 5121

Administration, Main 5153

L'impasse parlementaire

"Le peuple l'a voulu"

La situation politique, à Ottawa, est absurde et intenable: tout le monde en convient ou devrait en convenir. Si elle se prolongeait, elle deviendrait dangereuse. Déjà elle menace l'équilibre économique du pays; à la longue, elle tendrait à rompre l'unité morale de la nation, fortement ébranlée par la guerre et ses suites.

Pour trouver un remède au mal, il faut en rechercher les causes sans parti pris, avec la résolution bien arrêtée de subordonner les intérêts de classe, de coterie ou de province au bien général du pays.

"Le peuple l'a voulu ainsi", répètent volontiers libéraux et progressistes, à qui leurs adversaires reprochent — sans plus de raison — les conséquences inévitables ou volontaires de leur attitude. A vrai dire, la précarité et l'incohérence de la situation actuelle résultent de circonstances incontrôlables (ou devenues telles), d'erreurs de jugement et de tactique, et, par-dessus tout, de l'absence d'une pensée claire, d'une volonté forte et d'une direction ferme à la tête des trois groupes qui se partagent la représentation nationale. Le peuple n'a pas voulu cela, il s'en irrite, il veut autre chose; mais, faute de direction, il subit le mal dont il souffre.

Faisons d'abord la part des circonstances. La principale, celle qui précède et domine toutes les autres, c'est l'inévitable réaction contre les extravagances d'avant-guerre et les folies de la guerre. Accroissement de la dette publique et des impôts, déséquilibre économique, complexité du problème des transports, dépopulation des campagnes, exode aux Etats-Unis: tout cela tient, dans une large mesure, à la surconsolidation des chemins de fer, de 1903 à 1914, et à l'effroyable troupée opérée, de 1914 à 1919, dans les forces vives du pays, pour le compte de nations étrangères qui ne rendront jamais au Canada la centième partie des richesses humaines et matérielles gaspillées à leur profit.

De ces folies, les deux "grands" partis sont à peu près également responsables. Le parti progressiste, moins; mais il porte encore le poids de l'adhésion de son premier chef, M. Crerar, au gouvernement unioniste.

Le malheur, c'est qu'au lendemain de la guerre, il ne s'est trouvé personne, à la tête d'aucun des partis, pour rompre résolument avec le passé et tracer les grandes lignes d'un programme de reconstruction nationale, diamétralement opposé à la politique de démolition suivie depuis vingt ans. La réaction contre cette politique, comme le dégel d'un amoncellement de neige, s'est canalisée à l'aventure. Elle a suivi la pente naturelle et irrésistible des besoins, des rancunes et des préjugés de chaque section du pays. Au lieu de faire la synthèse de ces réactions locales ou particulières et de les subordonner à l'intérêt général du pays, les partis et leurs chefs n'ont cherché qu'à en tirer profit pour leurs fins électorales. Il est vraiment risible d'entendre libéraux et conservateurs s'accuser à tour de rôle d'exploiter les "préjugés" de race, de classe ou de province. Qu'ont-ils fait d'autre, depuis trente ans et plus? Même leur grande politique impérialiste a toujours été d'inspiration mesquine.

* * *

Dès qu'un chef de parti tente un effort pour sortir de l'ornière, ses adversaires ne cherchent qu'à l'y caler plus creux. Au moment de l'affaire de Chanak, M. King répond à l'appel frénétique de Churchill par une fin de non-recevoir, pas très limpide peut-être, mais conforme à l'intérêt national et, qui plus est, aux traditions les plus respectables du parti conservateur. M. Meighen s'empresse de lancer son cri de guerre: *Aye, ready, aye*. Dans son discours de Hamilton, M. Meighen s'efforce de reprendre son équilibre. Bien maladroitement, sans doute; mais il suffisait de démontrer l'absurdité d'application de la nouvelle politique conservatrice. Au lieu de cela, le bureau de publicité libérale s'en prend à l'inspiration même du discours et fait mine de s'effaroucher de la menace à l'Empire, de l'appel au nationalisme canadien.

Au cours de la campagne électorale, tandis que les rouges de Québec s'évertuaient à raviver l'épouvantail de la conscription — dont ils furent presque aussi responsables que leurs adversaires conservateurs ou libéraux-unionistes — les tories d'Ontario reprochaient à M. King son défaut de zèle impérial et brandissaient partout l'*Union Jack*. D'autre part, M. Meighen ayant esquissé un timide mouvement contre la préférence britannique, M. King ne manqua pas de lui reprocher cette hérésie et de le menacer de la perte de centaines de mille votes. Vaine menace, du reste. Quand donc les libéraux comprendront-ils qu'ils n'ont rien à gagner à faire de l'impérialisme de pacotille et du *britishisme* à l'eau de rose? Au lieu de suivre leurs adversaires gauchement — parce que sans conviction — dans la voie de l'impérialisme, que ne se mettent-ils résolument dans le courant des aspirations nationales qui s'éparpillent, faute de guides et de jalons sûrs?

Dans l'ordre des problèmes intérieurs, le parti libéral a un peu moins mal manoeuvré. L'appel à l'union de l'Ouest et de l'Est contre l'étroite politique du parti tory, dictée par les coteries financières de Montréal et de Toronto, se rapprochait davantage de la vérité nationale. Mais combien maladroitement! On est encore à se demander qui a pu inspirer à M. King sa malencontreuse campagne contre les progressistes? Est-ce le prix payé à M. Vincent Massey, prophète de l'Empire, pour son adhésion à un gouvernement qui dénonçait, quelques mois avant d'y entrer? En ce cas, le jeu n'en valait pas la chandelle: M. Massey, de l'avis de tout le monde, n'a valu au ministère que des ennuis, une situation équivoque et la perte de plusieurs comtés, y compris le sien, heureusement! N'est-ce pas plutôt M. Dunning, politicien à poigne, qui a voulu mettre à profit, dans le domaine fédéral, le mouvement agraire qu'il avait réussi à maîtriser, dans sa petite sphère provinciale? On le saura bientôt.

En tout cas, pour l'instant, la campagne antiprogessiste de M. King n'a profité qu'au parti conservateur. Elle a contribué, il est vrai, à réduire des deux tiers le nombre des députés progressistes; mais elle a fait des survivants les maîtres actuels du ministère et du parlement. Qu'ils ne cèdent pas à leurs légitimes rancunes et qu'ils n'abusent pas davantage de leur situation, c'est déjà un indice que ce groupe possède une bonne dose de sens politique.

Nous reviendrons là-dessus dans un prochain article.

Henri BOURASSA

L'actualité

M. J.-C. Elliott

Les dépêches d'Ottawa mandent que M. J.-C. Elliott, député de Mid-West-ouest, vient de recevoir le portefeuille du travail dans le ministère Ktna. M. W.-D. Euler, dit-on, a refusé ce portefeuille. Il aurait accepté celui de ministre des chemins de fer qui est allé à M. Dunning. Il est bon de noter cependant que ce sont là simples rumeurs de

couloir. La vérité doit être plutôt que le député de Waterloo-nord se trouvait mal à l'aise pour rentrer dans le ministère. Le gouvernement lui-même eût eu quelque difficulté à le faire avaler aux progressistes. Il est présenté lors des dernières élections comme libéral-protectionniste. Il a obtenu de la sorte une belle majorité. Mais la beauté même de sa majorité ne pourrait être pour lui qu'une nouvelle source d'inquiétude, car s'il l'a obtenue c'est surtout à cause de son titre de protectionniste. Et cette coarde-là

il devrait l'enlever de son chapeau pour se préserver de nouveau. Il est bien entendu, en effet, que tant que le gouvernement sera nourri à la cuiller par les progressistes la protection ne sera guère en faveur.

La situation de M. Euler était pénible et l'expérience enseigne que les protectionnistes convertis à la politique de la protection modérée ne peuvent pas toujours faire avaler leurs avis à leurs électeurs. M. Marier en est un pathétique exemple.

Il n'est pas prouvé d'ailleurs que le gouvernement perde au change. M. Elliott, dit la Gazette de ce matin, a pris surtout de l'importance à cause de la faiblesse de la représentation ontarienne dans le parti libéral. C'est très injuste. La représentation anglo-ontarienne eût-elle été plus forte que le nouveau député eût quand même brillé au premier rang. Il débute dans l'arène fédérale, mais il a eu une expérience relativement longue de la politique provinciale où il fut député de 1908 à 1919. On sait que pour se former les députés sont, dans l'opposition, d'excellente école.

Ses débuts ontariens ont été très remarqués. Il a prononcé un discours clair, net, à l'emporte-pièce, pour proposer l'adresse en réponse au discours du Trône.

M. Elliott a cinquante-quatre ans. Il est de taille moyenne. Très mince, très chauve. Ainsi épilé, il a un front très haut et carré à la George Washington Stephens. Des yeux d'enfant limpides et brillants derrière une paire de lunettes d'ancienne mode. Le visage est glabre et le teint, comme des yeux, très jeune. Il porte la tête renversée en arrière, a une voix douce, élevée et nette. C'est la clarté et la netteté faites homme.

Il fut nommé au Comité d'enquête sur les douanes et y prit tout de suite la première place avec M. Bennett. Le gouvernement en le perdant lui a perdu un défenseur très adroit, discrètement zélé, qui n'avait pas son pareil pour pousser un interrogatoire avec des airs innocents vers les fins où il voulait aborder. D'une politesse exquise pour ses collègues, d'une aménité qui leur inspire la plus grande confiance pour les témoins, il va tranquillement à son but, sans heurt, sans écart, sans tapage, tout au contraire de son fougueux collègue de Vancouver, Douglas Doughty, qui accumule les colères et les gaffes.

Voisin de M. Bennett, M. Elliott s'entend fort bien avec lui au comité. Tous les deux semblent s'être ligés pour faire respecter rigoureusement les règles de la procédure, la loi de la preuve à travers laquelle pourrait fonder sans cesse M. St. Laurent, l'accusateur public, et parfois M. Doughty. Le public trouve que les avocats mettent des entraves et qu'ils sont bien un peu fondeurs de cheveux en quatre. Mais, somme, ils ont raison. Les chicaneries légales ont leur utilité comme les garde-fous. Si on s'en affranchit on tombe dans des pires excès. Les témoins n'ont plus de protection, le tribunal plus de décorum. Elles sont le fruit de l'expérience et de la sagesse; elles sont la dignité du procureur comme la politesse est la dignité du saloir.

Lors des dernières élections, M. Elliott avait contre lui deux adversaires: un progressiste et un conservateur. Il a eu 4,926 voix, le candidat progressiste, 3,548 et le candidat conservateur 2,816.

Les progressistes ne lui feront pas d'opposition et comme le comté est libéral de tradition il est escompté que la plupart des progressistes, anciens libéraux, voteront pour lui. Il aura donc une forte majorité contre son adversaire conservateur, si toutefois M. Meighen veut gaspiller ses fonds, rares à l'heure actuelle, prétendant, dans une élection perdue d'avance.

Avec M. Elliott l'Ontario a désormais deux ministres dans le cabinet, un protestant — M. Elliott est baptiste — et l'autre catholique, M. Charles Murphy. On croit que M. Murphy finira par s'en aller et que pour le remplacer on fera rentrer, sans portefeuille, M. McEldown. Le ministère des postes passerait alors à la province de Québec.

A l'ouverture des Chambres lundi, M. King sera à son siège; M. Elliott aura démissionné et M. Dunning ne sera pas encore entré. Les libéraux resteront donc à 98 avec deux voix en moins; mais la collaboration progressiste officielle les met à peu près hors de danger.

NEMO

Avant le congrès de la Saint-Jean-Baptiste

UNE POIGNEE DE REFLEXIONS

C'est le temps de parler des terrains de jeux, si nous voulons que, la neige disparue, les enfants puissent trouver où s'ébattre.

M. Dupire a traité de la question en général. Nous voudrions recommander au congrès de la Saint-Jean-Baptiste qui va se tenir ces jours-ci l'un de ses aspects particuliers.

Nous espérons qu'on ne verra dans cette recommandation qu'un nouveau témoignage d'une sympathie dont la preuve ne doit plus être à faire.

Dans les terrains actuels, dans ceux que nous espérons faire ouvrir, on chante. Et l'on devrait chanter davantage — pourvu que la chanson soit d'un caractère élevé.

Pourquoi laisser aux sociétés de langue anglaise le quasi monopole de l'organisation de ces chants? Pourquoi la Saint-Jean-Baptiste n'organiserait-elle pas l'été prochain des concerts réguliers dans les parcs?

Nous nous adressons plus particulièrement à elle parce qu'il semble bien qu'aucune de nos associations ne soit aussi parfaitement en état de réaliser ce programme.

Elle a le grand avantage de posséder de nombreuses et actives sec-

tions paroissiales. Les membres de celles-ci peuvent facilement se mettre en relations avec les sociétés chorales et musicales de leurs diverses régions. Qu'on y réfléchisse, et l'on verra qu'il serait relativement facile, par le concours de la Saint-Jean-Baptiste et de ces sociétés chorales et musicales, d'organiser dans tous nos parcs des concerts populaires qui familiariseraient la foule avec nos plus belles chansons. — Le peuple ne demande du reste qu'à chanter: maintes expériences le démontrent.

Par ces concerts, les Canadiens français reprendraient contact avec les vieux chants de leur race, et les étrangers apprendraient qu'il y a autre chose au Canada que les chants anglais. Nous n'en voulons point à ceux-ci, parce que anglais; nous souhaitons simplement que l'air de Montréal vibre plus souvent aux accents de nos propres chants.

N'y a-t-il pas là pour la Saint-Jean-Baptiste une utile (et assez facile) propagande?

Autre point. La Saint-Jean-Baptiste voudrait sans doute se joindre à tous ceux qui désirent que s'exerce dans nos parcs une juste surveillance. L'une des conditions de cette surveillance, c'est un éclairage convenable.

Pourquoi ne demanderait-elle pas, en particulier, qu'on multiplie les lumières au Parc Jeanne-Mance? Elles étaient, l'an dernier, notablement insuffisantes.

Peut-être a-t-elle déjà fait des démarches dans ce sens. Mais dans ce cas, il ne serait pas mauvais de les renouveler.

* * *

Question générale. Toute cette question des terrains de jeux, du bon emploi des vacances est sûrement l'une de celles dont la Saint-Jean-Baptiste pourrait le plus efficacement s'occuper.

O. H.

Bloc-notes

A propos de M. Bennett

On a parlé ces semaines-ci d'un mouvement conservateur tendant à remplacer M. Meighen à la tête de son parti par le député de Calgary, M. Bennett. Celui-ci a télégraphié il y a peu de temps au Herald, de Calgary, qu'il n'ambitionne pas de remplacer M. Meighen; et il dit encore d'autres choses. "Notre parti n'a jamais tant pris, en bloc, le grand courage, l'habileté remarquable, l'assiduité au travail et l'esprit de sacrifice de M. Meighen, notre chef. Il a mon appui loyal et sans restriction et il aura mon indépendance tant qu'il restera à ce poste."

A cette dépêche, le Herald ajoute ce commentaire: "Bien que M. Bennett n'ait rien à faire avec la campagne menée en sa faveur comme chef du parti conservateur, il ne peut empêcher qu'elle fasse son chemin tant que ses amis persisteront à souligner comme il est apte à ce poste. C'est une puissance, au parlement, une force exceptionnelle. Le parti conservateur est assez loyal à M. Meighen, et le caucus conservateur n'a jamais considéré d'autre candidature à son poste; mais il y a à l'extérieur tout un courant d'opinion mieux d'un parti se trouvant au groupe nombreux de conservateurs qu'il y a chez les électeurs québécois, mais qui ne veulent pas de M. Meighen. Et c'est cela qui fait parler d'un changement de chef conservateur."

Ceux qui connaissent M. Bennett le disent plus fort tacticien et meilleur parlementaire que M. Meighen peut l'être. Mais les avis se partagent là-dessus. Et la déclaration de M. Bennett au Herald de Calgary met les choses au point pour l'heure. La campagne du Star de Montréal contre M. Meighen ne paraît pas encore avoir produit le résultat qu'en attendent les conservateurs hostiles à la direction de M. Meighen, — et ils sont assez nombreux, à ce qu'on peut savoir.

"Des saletés"

C'est ainsi qu'un journal quotidien de Boston, le Globe (5 mars) qualifie toute une série de publications illustrées vendues à profusion aux Etats-Unis et qui se détaillent même à Montréal et dans plusieurs villes canadiennes, à ciel ouvert. "Un grand nombre de gens respectables n'ont aucune idée des additions faites depuis quelques années à la littérature périodique américaine", écrit le Globe, qui continue: "Des centaines de magazines paraissent maintenant, qui sont bien pires que les publications les plus osées qu'il y avait jusqu'à ces années-ci chez nous. M. Frank Kent, du Sun de Baltimore, qui a mené une enquête là-dessus, est d'avis qu'au train où cela va, il sera possible de dire dans un an à peu près, des Etats-Unis, une des plus effroyables choses qu'on puisse dire de l'impureté que la nation, à savoir que "la population s'y nourrit de littérature du dernier genre obscène". Certains de ces magazines, qui déclarent faire de "l'art pour l'art", se spécialisent dans des reproductions de dessins et de peintures qui indiquent "un goût du déshabillé comme il n'y en a pas eu jusqu'ici chez notre peuple". D'autres de ces publications abondent en récits comme il ne s'en débaîtit jusqu'à ces dernières années-ci que chez les pires habitués des plus sales écuries de l'Europe. Et d'autres vont encore plus bas que cela, si c'est possible, dans la vulgarité écoeuvante. Les gens auxquels cela donne la nausée ne sont pas des puritains. Plusieurs ont des idées avancées en politique et en questions sociales; mais toute cette pornographie les révolte." Or cette saleté s'étale librement chez un nombre de plus en plus grand de nos vendeurs de revues et d'illus-

L'enquête des Douanes

Sur qui a porté l'interrogatoire de M. Bisailon

La vente des autos saisis — Mystérieux personnages, opérations extraordinaires — Ce qu'il va falloir expliquer

Ottawa, 9. — La partie la plus dangereuse de l'enquête des douanes jusqu'ici, c'est la partie J. E. A. Bisailon.

Cet officier, comme on l'a vu, est devenu chef du service préventif dans notre province en 1924. Le gouvernement lui a accordé de très grands pouvoirs. Il lui a soumis, pour ainsi dire, la gendarmerie royale à cheval en l'obligeant à envoyer ses rapports spéciaux à Ottawa par son intermédiaire; la gendarmerie a refusé de se mêler de rien. En même temps, parce que l'inspecteur général pour tout le Canada ne paraît pas le français, on l'a empêché d'aller à Montréal.

Pendant une couple d'années M. Bisailon s'est donc trouvé roi et maître, presque sans aucun contrôle, dans la province de Québec. Il y avait le contrôle qui venait de loin, de la capitale, et c'était à peu près tout.

Il faut bien marquer ce point, car si M. Bisailon a déjà témoigné devant le comité pendant un nombre respectable d'heures, il ne fait que commencer quand même, et les interrogatoires subséquents établiront plus clairement si M. Jacques Bureau a eu raison de mettre sa confiance dans cet homme ou si l'a eu tort.

On peut remarquer aussi qu'il beaucoup de gens se sont étonnés de voir M. Bisailon rester en place aussi longtemps, et qu'ils ont expliqué leur étonnement à des membres du cabinet à diverses reprises. Ces personnes, sans doute, comme M. Sparks, de la Commercial Protective Association, ne fournissent pas de preuves directes de maladministration. Mais elles soulignent des faits qui donnaient à penser. Elles signalaient la cause Lortie, celle de la barge Tremblay, d'autres causes moins importantes ou les explications de M. Bisailon sont plus ou moins claires. Elles signalaient des rumeurs qui couraient dans les milieux renseignés ou soi-disant renseignés. En un mot, il y avait de la fumée si on ne pouvait apercevoir nulle part aucun brasier.

Le commencement de l'interrogatoire de M. Bisailon ne nous a pas fait apercevoir le feu encore. C'est certain, mais il a fait monter plus de fumée dans les airs, si on peut ainsi s'exprimer. Il a fait naître et répandu d'autres soupçons, et n'a pas établi de preuves directes. Car M. Bisailon est certainement un témoin de première force, un témoin habile, qui manque de mémoire, et a vu rarement un fait avant d'avoir vu et examiné le document consignait ce fait. Il donne peu de prises à l'interrogatoire, car il se contente de deux mots là où il en faudrait quatre et ne dit jamais une phrase qu'il peut retentir.

Ainsi les transactions à propos d'automobiles dont on a fait l'histoire depuis le début de l'enquête conservent, malgré leur apparence de légalité parfaite, un caractère très, à Montréal, jusque dans les quartiers à peu près exclusivement canadiens-français. Que font nos autorités municipales pour protéger les adolescents, les jeunes gens et même les adultes contre ces magazines obscènes? Rien du tout, rien du tout, rien du tout de rien du tout.

Un "bel" examen

Un professeur américain raconte dans un quotidien de son pays ce qui suit: "Un collègue que je ne nomme pas avait un joueur de football remarquable, mais dont les examens d'université étaient piteux. Le chef de l'équipe alla trouver le recteur et lui dit: "... bien, qu'il fallait faire quelque chose, si l'équipe voulait garder son champion. Le recteur fit mander le professeur de chimie et lui fit entendre que s'il voulait parier sur l'équipe de football de son université l'automne suivant, il ferait bien de faire subir un nouvel examen au champion. Le professeur de chimie fit, peu après, ce rapport-ci: Si l'on place à 50 points sur 100 la limite qu'il fallait pour réussir, le joueur a réussi dans son examen. Je lui ai posé deux questions: 1o—Quelle est la couleur du vitriol bleu? Il m'a répondu: Jaune. Mauvaise réponse. 2o—Que représente la formule H₂O? Il a répondu: Je ne le sais pas. C'était très bien, car il ne le savait pas. Je lui ai donc donné la moitié de ses points." Cela est une charge, mais elle n'est pas simplement amusante, elle renferme une certaine part de vérité; car les champions du sport, aux Etats-Unis, ont une place à part, dans certaines universités.

G. P.

M. Bourassa à Toronto

Mercredi soir, le 17 courant, à Toronto, lors de la grande manifestation en l'honneur de la Saint-Patrice, organisée par The Ancient Order of Hibernians, M. Bourassa portera la parole. Il parlera de l'irlandais facteur de paix international.

Les concerts

JOHN COATES

Le ténor anglais John Coates a donné un concert hier soir à la salle Windsor et non un récital. D'une façon systématique, il a mis en avant les oeuvres qu'il interprétait, les agrémentant de commentaires souvent humoristiques et toujours spirituels. M. Coates a passé l'âge où l'on est tenté, par-dessus tout, de montrer, d'exhiber, d'étaler sa voix, comme si l'on était soi-même responsable de la beauté de son organe. De la voix, en a-t-il même jamais eu, dans le sens qu'on donne d'habitude à ce mot, chez les chanteurs? Seuls peuvent le dire ceux qui l'ont entendu, il y a quinze ou vingt ans. Mais il est certain qu'avec l'organe qu'il a, M. Coates ne vise aucunement à l'effet purement technique; il s'applique même à le détruire, si le sens qu'il attribue à l'oeuvre ou qu'elle comporte véritablement l'exige. Respectueux de la ligne mélodique dans les vieux classiques anglais des 16e, 17e et 18e siècles qu'il a choisis tous antérieurs à Haendel, où dans une oeuvre comme *Le baiser* de Goring Thomas, il ne prend dans le reste de son programme que ce que l'on pourrait appeler le côté pittoresque, dans le sens étymologique du nom. Il cherche à peindre par la voix du son avec une succession de teintes et de couleurs, un ensemble intéressant. Il aime les contrastes non seulement dans les interprétations, mais dans les oeuvres et ayant à chanter *Come into these yellow sands*, du moderne Frederick Nicholls, il y ajoute la réalisation musicale que fit de ce même sonnet de Shakespeare un auteur du 17e siècle.

M. Coates a chanté un groupe d'oeuvres en français, dont trois vieilles chansons et les *Fêtes Galantes* de Reynold Hahn. C'est clair, net, excellentement prononcé et très spirituel. Le programme s'est fermé par un groupe d'oeuvres anglaises contemporaines, dont deux, de la période victorienne accusent la conception bourgeoise de la musique qui les ont tous modernes cherchent à débarrasser le ton.

Au piano d'accompagnement, M. Gerald Moore a donné un concours précieux et intelligent au chanteur.

Fréd. PELLETIER

Mgr Mathieu est parti pour Régina

Québec, 9. (D.N.C.) — S. G. Mgr Mathieu, archevêque de Régina, qui était venu assister aux funérailles de Mgr Roy, est reparti, hier soir, pour l'Ouest. Avant son départ, Mgr Mathieu a exprimé l'opinion que les Canadiens à travers le pays ne se connaissent pas assez. Il invite les Québécois à aller le voir chez lui.

En Belgique

Bruxelles, 9 (S. P. A.). — Des associations financières, commerciales et industrielles de Belgique, comprenant plus de 200,000 membres se sont groupées pour former un ligue, qui aura pour objet d'observer de près les actes du gouvernement et du Parlement, et de suggérer des réformes fiscales ou autres.

Les protagonistes de cette ligue prétendent que leurs buts n'ont rien de politique. Mais les journaux socialistes protestent avec véhémence, et affirment que la ligue se propose d'employer des moyens d'action directs.

Le parti socialiste compte organiser pour mercredi prochain une grande réunion de protestation.

Contre le barreau de Barcelone

Madrid, 9. (S. P. A.). — L'association des avocats de Barcelone vient de tomber sous la censure officielle. Le général Primo de Rivera a dissous le conseil de cet ordre et nommé un directoire qui devra se conformer aux règles gouvernementales.

Le général prétend que le conseil de l'ordre était engagé dans le mouvement séparatiste: "Il était nécessaire, dit-il, de réformer les passions et les ambitions des personnages qui veulent compromettre l'intégrité nationale."

Les articles de M. Bourassa

Les observations d'un témoin

Nous commençons aujourd'hui la publication d'une série d'articles de M. Bourassa sur la situation politique canadienne.

Nous pouvons, sans exagérer, affirmer que nul autre journal ne peut offrir l'équivalent de ces notes d'un témoin, qui a une longue expérience du milieu politique et des divers milieux canadiens et à qui sa complète indépendance permet d'apprécier en toute liberté ce qui se passe à droite ou à gauche.

On fera bien de profiter de l'occasion pour faire connaître le journal à de nouveaux lecteurs.

Pour faciliter la propagande du journal, l'administration du *Devoir* accepte des abonnements temporaires, pour le Canada, hors de Montréal et de la banlieue, au prix de

50 SOUS PAR MOIS

Remise par mandat-poste ou chèque payable au pair à Montréal.

LETTRES AU DEVOIR

Nous ne publions que des lettres signées, ou des communications accompagnées d'une lettre signée, avec adresse authentique. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique.

"Les Américains ont-ils du bon?"

Monsieur le rédacteur,
Il ne se passe pas un jour, de ce temps-ci, sans qu'un journal, noté ami, ne nous dénonce tel défaut que nous empruntons aux Américains, telle publication américaine — aussi libre, sinon plus, que "Liberty" — qui nous revient sous la forme du papier après être partie sous celle du bois.

Et ces dénominations sont d'autant plus de saison que, de ce pas, nous courrons droit à l'américanisation.

Mais de deux maux, il faut, comme l'on dit, choisir le moindre. Alors, si nous nous avisons maintenant de prendre aux Américains ce qu'ils ont de bon... car il n'y a pas à dire, ils doivent tout de même en avoir un peu!

Prenons par exemple le domaine commercial et industriel. Tout le monde admettra que, dans ce domaine, les Américains ont de l'initiative, de l'esprit de coopération comme on n'en a encore guère vu chez les autres races.

Malgré les progrès récents que nous sommes les premiers à enregistrer, il est un fait que les gens "au courant" regrettent de constater tous les jours.

L'homme d'affaires canadien-français, dans l'ensemble, n'a pas encore, semble-t-il, éprouvé la coopération en réfléchissant à un bout de temps sur chaque syllabe. S'il s'en trouve un, industriel ou commerçant, qui fasse bien dans sa sphère d'activité, dans son genre de commerce, qui mette à point quelque amélioration importante, ou pratique quelque idée nouvelle dans la manière de traiter les affaires, la plupart ont bien garde d'en instruire le monde du commerce; car que va-t-il leur arriver, s'ils mettent cette amélioration, cette idée nouvelle à la portée de leurs concurrents?

Ce qui va leur arriver? Mais, rien moins que ce qui est arrivé aux Américains, depuis qu'ils ont adopté cette méthode "un pour tous, tous pour un". Les Etats-Unis sont devenus presque d'un coup le centre commercial du monde. Comment? Dans une large mesure, par la coopération de leurs hommes d'affaires.

L'excellente revue commerciale française La Publicité, commençant récemment la publication d'une série d'articles sur les méthodes de ventes de quelques maisons américaines. Et sous la signature de M. Olivier Bournac, elle écrivait comme préambule ce qui suit sur la largeur de vue des Américains en affaires:

"Nous nous sommes adressés aux annonceurs américains eux-mêmes et nous nous faisons un plaisir de signaler tout de suite l'excellent accueil qu'ont bien voulu nous faire quantité d'esprits éminents et de firmes admirablement dirigées... Rois de l'industrie et du commerce moderne, ils nous ont donné un exemple qui n'est hélas que trop parcimonieusement suivi dans le vieux monde, confiné, semble-t-il, même quand on a atteint au sommet de la fortune — dans une atmosphère plus mesquine."

Et M. Bournac ajoute: "Dans cette revue, nous ne sommes pas de ceux qui se mettent aveuglément à genoux devant tout ce qui est étranger. Mais nous nous soucions de documentation nous fait un devoir de mettre en relief ce qui — d'où que cela vienne — peut nous servir d'indication et d'enseignement."

Ferdinand Brunetière a déjà dit quelque part, sur les relations entre Français et Anglo-Saxons, quelque chose qui ne vient pas du tout en désaccord avec ces dernières paroles de M. Bournac.

On nous permettra maintenant d'appliquer ces paroles de Brunetière aux relations entre Canadiens et Américains:

"Ce qu'ils sont et quoi qu'ils soient, défauts et qualités mêlés et combinés, ils le sont pour avoir mis à l'épreuve une orgueilleuse obstination, et si nous voulons les imiter, la manière n'en est pas de les copier servilement, ni de démarquer pour ainsi dire leurs habitudes, mais d'être nous, comme ils sont eux, Français comme ils sont Anglais."

Puisqu'il faut absolument importer quelque chose de nos voisins, eh! bien, n'importons donc que le bon, le sens des affaires, l'esprit d'initiative et surtout la coopération.

Ainsi, nous ferons d'une pierre deux coups. Nous endiguerons le flot montant de l'emprise américaine et, par une coopération vraiment yankee, nous ne contribuerons pas dans une mince mesure à notre avancement sur cette voie des affaires comme sur les autres; car, pour emprunter à M. Montpetit quelques paroles récentes, le progrès économique qui menace de se faire sans nous, peut-être contre nous, révèle les faiblesses auxquelles remédier, et même les actes auxquels passer pour sauver une part du patrimoine ancestral.

Ulysse RACINE,
7430, St-Denis, Montréal.

La culture et le pressage du foin

Louiseville, 9 (D. N. C.) — Ces jours derniers avaient lieu dans la salle du collège à Louiseville des conférences et démonstrations sur la culture et le pressage du foin. Ces conférences ont été données par MM. Jules Simard, représentant de la division des semences pour la province de Québec, et J.-A. Ste-Marie, régisseur de la ferme expérimentale de Sainte-Anne de la Pocatière. MM. R. Thomas et E. Poisson, inspecteurs fédéraux des semences étaient aussi présents. A la réquisition de M. Simard, les cultivateurs avaient apporté plusieurs balles de foin de différentes qualités pour fin de démonstration.

Dans l'avant-midi, M. J.-A. Ste-Marie s'est appliqué à démontrer aux cultivateurs qu'il n'était pas plus difficile de faire produire du bon foin que de faire produire du mauvais. Il recommande fortement le système de rotation, et surtout de s'appliquer plus à la qualité qu'à la quantité. Les cultivateurs produisent encore du foin comme il y a quinze, vingt ans, tandis que la consommation est diminuée de moitié, en considération du véhicule moteur qui, dans les grands centres, remplace le cheval. Il conseille aux cultivateurs de semer du trèfle alsike afin de faire un foin légèrement mélangé qui se vendra mieux que le mil. Les statistiques établissent aujourd'hui que dans les grandes villes des Etats-Unis et leurs alentours il y a plus de vaches laitières que de chevaux. Or, tous ces producteurs de lait ont besoin d'une grande quantité de bon trèfle mélangé. Ce foin se vend à des prix aussi rémunérateurs que le mil.

Notre meilleur marché par le foin est encore, le marché américain, malgré les \$4.00 de droit par tonne. Si notre foin canadien était cultivé avec autant de méthode que le cultivateur américain le fait, malgré ses droits, nous serions de forts concurrents sur ce marché. La culture du foin canadien laisse à désirer sur bien des points: c'est pourquoi nos gouvernements veulent venir en aide aux cultivateurs canadiens qui se spécialisent dans cette culture. Il y a certainement moyen d'améliorer la culture du foin de 50 p.c. et, de ce fait, la rendre plus payante pour le producteur d'abord et plus acceptable pour le consommateur. Le gouvernement a décidé de faire une campagne d'éducation cette année un peu partout dans la province, et nos débuts sont à Louiseville, dans le comté de Maskinongé. C'est son intention de la continuer. Ce qui s'est fait pour l'industrie laitière peut aussi se faire pour l'industrie du foin. J'apprends que la culture du foin passe ici avant l'industrie laitière, par conséquent elle vaut la peine que nos gouvernements s'en occupent. Lorsque nous aurons réussi à produire ce que le consommateur étranger veut avoir, il sera facile de trouver des marchés pour ce produit qui, jusqu'à ces derniers temps a toujours été cultivé par la grande majorité des cultivateurs avec routine et non avec méthode. Le foin n'est pas très éloigné de vous apprécier cette campagne des départements de l'agriculture du Dominion et de la province de Québec.

L'assistance était nombreuse dans la salle du collège à la séance de l'après-midi. M. Jules Simard traita durant deux heures des questions du foin, et tout spécialement de la loi qui régit l'inspection du foin, loi qui n'a jamais été appliquée. Il explique d'abord aux cultivateurs qu'il y a des abus de toutes sortes dans la culture, surtout dans le pressage du foin et que ces abus ont pour effets de faire perdre la réputation du foin canadien sur les marchés étrangers. Les cultivateurs en ressentent les effets, et ces abus sont contraires à l'intérêt général. Il y a un projet de loi à l'étude, relativement à l'inspection du foin et, à la région du pressage de foin, n'allez pas croire que cette loi va passer de force et à la cachette. Non, nous venons vous demander ce que vous en pensez et nous allons aller partout pour le savoir: la loi a pour but de vous protéger. M. Ste-Marie vous a dit que le principal marché pour notre foin était le marché américain. Le Canada ne consomme pas 50 pour cent du foin que nous produisons et quand nous ne pouvons pas exporter, qu'arrive-t-il? Vous gardez deux récoltes dans vos granges comme nous l'avons vu l'an dernier. J'ai fait moi-même sur place une enquête à Washington, Philadelphie, New-York et Boston.

Quel est l'abonné... qui ne pourrait pas trouver, chaque année, au moins un nouvel abonné? Pour réussir il n'y a qu'à vouloir. Donc tous à l'œuvre.

En faveur d'un cabinet Briand

LES POLITICIENS FRANÇAIS SEMBLERENT REGRETTER D'AVOIR DÉFAIT LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — DEMARCHES DIVERSES. — LA CRISE POLITIQUE SE CONTINUE

Paris, 9 (S.P.A.) — La situation politique n'est guère changée, au moins apparemment. Le président Doumergue, pendant toute la journée d'hier, a conféré avec les chefs des partis, les présidents des deux chambres et les représentants des commissions des finances. Il continuera à conférer avec les chefs des partis qu'il n'a pas encore rencontrés afin de décider si le prochain gouvernement devra être formé des partis du cartel de gauche ou s'il devra tendre plus vers la droite que celui de M. Briand qui vient d'être défait en Chambre.

D'après les commentaires dans tous les milieux, on paraît plutôt favoriser un nouveau cabinet Briand. Même ceux qui ont voté contre lui samedi matin paraissent repentants et semblent disposés à l'appuyer. Aussi la solution la plus probable semble-t-elle être un neuvième cabinet Briand parce qu'il paraît devoir obtenir le plus d'adhésions.

Mais M. Briand, dit-on, n'est pas disposé à accepter de nouveau la tâche de former un nouveau cabinet quoique cela lui donnerait plus de prestige pour les négociations qu'il doit conduire à Genève au sujet de l'admission de l'Allemagne et d'autres pays dans le Conseil de la S.D.N. Il préférerait plutôt rester simplement ministre des affaires étrangères et n'avoir plus rien à faire avec les problèmes financiers qui ne sont pas plus résolus que l'an dernier.

Parmi ceux qui paraissent, à première vue, avoir le plus de chance de pouvoir former un cabinet est M. Caillaux. Mais il s'agit de savoir s'il peut réellement compter sur l'appui des partis de droite. Ce sont eux qui lui ont permis de faire adopter son budget de l'an dernier malgré l'opposition des socialistes et d'une partie des radicaux. On suggère qu'il forme un cabinet en prenant comme ministres des représentants des partis qui siègent entre l'extrême droite à la droite radicale. Mais il pose des conditions qu'on lui accordera difficilement. Ainsi il exige le droit pour le cabinet qu'il dirigera de résoudre les problèmes financiers par décret, de pouvoir imposer de nouvelles taxes, organiser des loteries et faire des emprunts sans l'assentiment du parlement. Il exigerait aussi que la Chambre rappelle immédiatement la loi électorale existante et qu'elle remplace l'élection par arrondissement, où plusieurs députés sont élus à la fois, par la méthode ordinaire qui consiste à élire un député par division électorale.

Les journaux en Egypte

Washington, 9 (S.P.A.) — Il se publie actuellement en Egypte 373 journaux et périodiques de tous genres, dont les deux tiers sont en arabe, 44 en français, 39 en grec, 10 en italien, 7 en arménien et 3 en anglais.

M. R.-A. May, attaché commercial à Alexandrie, ajoute dans son rapport à ce sujet, qu'il y a d'autres publications paraissant périodiquement, en maltais, et un certain nombre en deux, et même trois langues différentes, alternant par colonne ou par page. C'est ainsi qu'il y a des journaux et des périodiques qui paraissent en français-arabe, en anglais-arabe, en français-albanais, français-italien, français-grec, français-anglais-grec et hébreu-espagnol. La circulation moyenne des publications non arabes dépasserait 1 million d'exemplaires, et celle de toutes les publications arabes plus de 3 millions.

Nouveau parc à Notre-Dame-de-Grâces

Les résidents de la côte Saint-Luc réclament un parc dans la partie nord de Notre-Dame-de-Grâces. Un endroit propice semble tout désigné à cet effet, situé sur la côte sud du Chemin de la Côte Saint-Luc, vers les rues Oxford et Marcell, à l'ouest de la ligne des tramways conduisant à Snowdon; endroit destiné à faire un magnifique centre résidentiel.

L'espace voulu est présentement libre de constructions et pourrait être approprié à d'excellentes conditions, avant qu'il soit trop tard, et ce en même temps que l'extension qui doit être faite prochainement pour la nouvelle ligne homologuée du Chemin de la Côte Saint-Luc, dans cette partie de Notre-Dame-de-Grâces.

Les chanteurs de Montréal

C'est ce soir que l'Association des Chanteurs de Montréal donne au Monument National l'Enfance du Christ, de Berlioz, et Gai de Théodore Radoux, deux œuvres de conception opposée et de facture dissemblable, mais toutes deux fort belles, la première surtout prenant place parmi les chefs-d'œuvre impérissables de la musique.

Rien n'a été négligé pour donner à ces deux œuvres une interprétation d'une qualité supérieure et des répétitions nombreuses ont assuré la solidité de l'orchestre. Quant aux choeurs de l'Association, on sait ce qu'ils valent et les solistes dont on a publié la liste comptent parmi les meilleurs que nous possédons.

F. P.

Les problèmes canadiens

CONFERENCE DE M. J. W. DAFOE

Parlant au dîner du Young Men's Canadian Club, hier, M. J. W. Dafoe, rédacteur en chef du Manitoba Free Press, a parlé de quelques problèmes canadiens et de la nécessité de remplacer le régionalisme par un véritable esprit national, le seul moyen d'assurer l'unité dans le pays.

Il a parlé de l'américanisation du Canada, américanisation qui se fait dans presque tous les domaines. Aussi en résulte-t-il une certaine menace d'absorption par les Etats-Unis. D'où la nécessité de se convaincre qu'il n'est pas nécessaire que notre pays ne soit qu'une réplique de la république américaine. Au contraire, nous devons avoir une vie nationale bien distincte, une culture qui nous soit propre.

Notre pays est immense et il n'est pas omogène. C'est une association de provinces qui ont des intérêts distincts. Il existe aussi de réelles divergences de races. Pour régler tous les problèmes qui résultent de cette situation, il faut un esprit vraiment national, un esprit qui nous permette de faire les compromis nécessaires pour maintenir l'unité nationale, un esprit qui nous permette de consentir chacun notre part de sacrifices.

M. Dafoe a alors suggéré d'employer le parlement pour réaliser cet esprit national. Nous avons 245 représentants de toutes les parties du pays réunis à Ottawa. Un grand nombre d'entre eux ont beaucoup de valeur, mais le malheur est qu'ils ne font pas valoir cette valeur dans l'intérêt supérieur du pays parce que deux partis ne paraissent n'avoir qu'un seul but: chacun cherche à détruire ce que l'autre fait. Le conférencier dit que les partis sont nécessaires pour savoir qui conduira les destinées du pays, mais il croit qu'il faudrait une entente pour que les deux n'aient en vue que la bonne administration du pays et l'intérêt commun de toutes les parties. Pour obtenir de bons résultats, il suggère d'étendre les pouvoirs des commissions parlementaires. Cette méthode a obtenu de bons résultats au Manitoba.

On cherche actuellement, à faire remarquer M. Dafoe, à trouver un homme supérieur, un homme qui réunisse en lui toutes les qualités. Mais il ne faut pas oublier que tous les grands hommes ne sont grands que parce qu'ils reposent sur les épaules d'autres hommes. C'est pourquoi nous devons chercher la collaboration de tous dans tous les domaines. C'est là le seul moyen d'obtenir un résultat durable.

Les statistiques

"Un oracle moderne: la statistique." Tel a été le sujet qu'a développé devant les membres de la Société canadienne de statistique, réunis à l'Hôtel Windsor, hier soir, M. R. H. Coats, chef du Bureau fédéral des statistiques.

Le conférencier a fait l'histoire de la statistique et il a rappelé que le premier recensement, dans les temps modernes, a été fait au Canada en 1666, sous l'administration française.

Il a ensuite expliqué les méthodes employées par le département d'affaires, pour l'administration du pays comme pour prolonger la vie parce qu'elles nous font connaître les ravages des différentes maladies et nous forcent à trouver un moyen pour les combattre.

M. Coats doute que les statistiques aient quelque valeur comme base pour la prophétie. Il admet que certaines organisations privées rendent des services signalés en basant leurs prédictions sur les résultats obtenus, mais ce n'est pas là la tâche d'un organisme officiel parce qu'il ne peut s'aventurer sur un terrain aussi incertain.

Feu Mme P.-A.-O. Archambault

Mme P.-A.-O. Archambault vient de mourir à la maison des Sœurs Muettes à l'âge de 81 ans. Son père, Jean Leclair, fut un important pharmacien en gros de Montréal et son mari fut un avocat bien connu.

La défunte était la sœur de M. Alphonse Leclair, de Westmount. Cinq enfants et quatre petits-enfants lui survivent.

Elle était mariée à M. P.-A.-O. Archambault.

Elle était mariée à M. P.-A.-O. Archambault.

Elle était mariée à M. P.-A.-O. Archambault.

Elle était mariée à M. P.-A.-O. Archambault.

Elle était mariée à M. P.-A.-O. Archambault.

Elle était mariée à M. P.-A.-O. Archambault.

Elle était mariée à M. P.-A.-O. Archambault.

Elle était mariée à M. P.-A.-O. Archambault.

Elle était mariée à M. P.-A.-O. Archambault.

Elle était mariée à M. P.-A.-O. Archambault.

Elle était mariée à M. P.-A.-O. Archambault.

Elle était mariée à M. P.-A.-O. Archambault.

Elle était mariée à M. P.-A.-O. Archambault.

Elle était mariée à M. P.-A.-O. Archambault.

Elle était mariée à M. P.-A.-O. Archambault.

Elle était mariée à M. P.-A.-O. Archambault.

Elle était mariée à M. P.-A.-O. Archambault.

Elle était mariée à M. P.-A.-O. Archambault.

Elle était mariée à M. P.-A.-O. Archambault.

Elle était mariée à M. P.-A.-O. Archambault.

Elle était mariée à M. P.-A.-O. Archambault.

Elle était mariée à M. P.-A.-O. Archambault.

Elle était mariée à M. P.-A.-O. Archambault.

Elle était mariée à M. P.-A.-O. Archambault.

Elle était mariée à M. P.-A.-O. Archambault.

Elle était mariée à M. P.-A.-O. Archambault.

Elle était mariée à M. P.-A.-O. Archambault.

Elle était mariée à M. P.-A.-O. Archambault.

Elle était mariée à M. P.-A.-O. Archambault.

Elle était mariée à M. P.-A.-O. Archambault.

Elle était mariée à M. P.-A.-O. Archambault.

Elle était mariée à M. P.-A.-O. Archambault.

Elle était mariée à M. P.-A.-O. Archambault.

Gisements de platine en Colombie britannique

Vancouver, 9 (S. P. C.) — D'après M. Albert Stone, un vieux mineur de la région, il existe le long des rivières Fraser et Thompson, à l'intérieur de la Colombie britannique, d'importants gisements de platine, qui sont passés inaperçus aux premiers temps de la colonisation, leur valeur étant demeurée insoupçonnée.

M. Stone vient de passer une quinzaine de jours à prospecter le long de la rivière Thompson, à l'est de Lytton, au confluent de la rivière Fraser. Il a rapporté trois livres de minéral de platine qui, dit-il, vaut 70 dollars l'once à l'état brut. Comme il n'y a pas d'usine de raffinerie de platine dans la province, M. Stone a envoyé son minéral aux Etats-Unis. Il a l'intention de retourner très prochainement dans la région en question pour s'y réserver un claim.

S. G. Mgr Rouleau

Valleyfield, 9. — S. G. Mgr Rouleau, évêque de Valleyfield, fête aujourd'hui, le troisième anniversaire de son élection épiscopale.

Vente autorisée en justice

Le jeudi, vingt-cinqième jour du mois de mars courant, (1926), à ONZE HEURES de l'avant-midi, en l'étude des notaires rousillais, charbonniers, immeuble Le Crétin, Foncier Franco-Canadien, 35 rue St-Jacques, à Montréal, seront vendus, au plus offrant et dernier enchérisseur, les immeubles suivants:

10—Un lot de terre ayant front sur St-Laurent, dans la cité de Montréal, contenant, suivant titres, quarante-huit pieds et trois pouces de largeur par soixante pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, formant une superficie totale d'environ deux mille neuf cent sept pieds, et connu et désigné sous le numéro dix-sept cent quatre-vingt-seize des plans et livres de renvoi officiels du quartier Ste-Anne, de la cité de Montréal.

11—Un emplacement, ayant front sur St-Laurent, dans la cité de Montréal, contenant, suivant titres, quarante-huit pieds et trois pouces de largeur par soixante pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, formant une superficie totale d'environ deux mille neuf cent sept pieds, et connu et désigné sous le numéro dix-sept cent quatre-vingt-seize des plans et livres de renvoi officiels du quartier Ste-Anne, de la cité de Montréal.

12—Un emplacement, ayant front sur St-Laurent, dans la cité de Montréal, contenant, suivant titres, quarante-huit pieds et trois pouces de largeur par soixante pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, formant une superficie totale d'environ deux mille neuf cent sept pieds, et connu et désigné sous le numéro dix-sept cent quatre-vingt-seize des plans et livres de renvoi officiels du quartier Ste-Anne, de la cité de Montréal.

13—Un emplacement, ayant front sur St-Laurent, dans la cité de Montréal, contenant, suivant titres, quarante-huit pieds et trois pouces de largeur par soixante pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, formant une superficie totale d'environ deux mille neuf cent sept pieds, et connu et désigné sous le numéro dix-sept cent quatre-vingt-seize des plans et livres de renvoi officiels du quartier Ste-Anne, de la cité de Montréal.

14—Un emplacement, ayant front sur St-Laurent, dans la cité de Montréal, contenant, suivant titres, quarante-huit pieds et trois pouces de largeur par soixante pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, formant une superficie totale d'environ deux mille neuf cent sept pieds, et connu et désigné sous le numéro dix-sept cent quatre-vingt-seize des plans et livres de renvoi officiels du quartier Ste-Anne, de la cité de Montréal.

15—Un emplacement, ayant front sur St-Laurent, dans la cité de Montréal, contenant, suivant titres, quarante-huit pieds et trois pouces de largeur par soixante pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, formant une superficie totale d'environ deux mille neuf cent sept pieds, et connu et désigné sous le numéro dix-sept cent quatre-vingt-seize des plans et livres de renvoi officiels du quartier Ste-Anne, de la cité de Montréal.

16—Un emplacement, ayant front sur St-Laurent, dans la cité de Montréal, contenant, suivant titres, quarante-huit pieds et trois pouces de largeur par soixante pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, formant une superficie totale d'environ deux mille neuf cent sept pieds, et connu et désigné sous le numéro dix-sept cent quatre-vingt-seize des plans et livres de renvoi officiels du quartier Ste-Anne, de la cité de Montréal.

17—Un emplacement, ayant front sur St-Laurent, dans la cité de Montréal, contenant, suivant titres, quarante-huit pieds et trois pouces de largeur par soixante pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, formant une superficie totale d'environ deux mille neuf cent sept pieds, et connu et désigné sous le numéro dix-sept cent quatre-vingt-seize des plans et livres de renvoi officiels du quartier Ste-Anne, de la cité de Montréal.

18—Un emplacement, ayant front sur St-Laurent, dans la cité de Montréal, contenant, suivant titres, quarante-huit pieds et trois pouces de largeur par soixante pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, formant une superficie totale d'environ deux mille neuf cent sept pieds, et connu et désigné sous le numéro dix-sept cent quatre-vingt-seize des plans et livres de renvoi officiels du quartier Ste-Anne, de la cité de Montréal.

19—Un emplacement, ayant front sur St-Laurent, dans la cité de Montréal, contenant, suivant titres, quarante-huit pieds et trois pouces de largeur par soixante pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, formant une superficie totale d'environ deux mille neuf cent sept pieds, et connu et désigné sous le numéro dix-sept cent quatre-vingt-seize des plans et livres de renvoi officiels du quartier Ste-Anne, de la cité de Montréal.

20—Un emplacement, ayant front sur St-Laurent, dans la cité de Montréal, contenant, suivant titres, quarante-huit pieds et trois pouces de largeur par soixante pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, formant une superficie totale d'environ deux mille neuf cent sept pieds, et connu et désigné sous le numéro dix-sept cent quatre-vingt-seize des plans et livres de renvoi officiels du quartier Ste-Anne, de la cité de Montréal.

21—Un emplacement, ayant front sur St-Laurent, dans la cité de Montréal, contenant, suivant titres, quarante-huit pieds et trois pouces de largeur par soixante pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, formant une superficie totale d'environ deux mille neuf cent sept pieds, et connu et désigné sous le numéro dix-sept cent quatre-vingt-seize des plans et livres de renvoi officiels du quartier Ste-Anne, de la cité de Montréal.

22—Un emplacement, ayant front sur St-Laurent, dans la cité de Montréal, contenant, suivant titres, quarante-huit pieds et trois pouces de largeur par soixante pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, formant une superficie totale d'environ deux mille neuf cent sept pieds, et connu et désigné sous le numéro dix-sept cent quatre-vingt-seize des plans et livres de renvoi officiels du quartier Ste-Anne, de la cité de Montréal.

23—Un emplacement, ayant front sur St-Laurent, dans la cité de Montréal, contenant, suivant titres, quarante-huit pieds et trois pouces de largeur par soixante pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, formant une superficie totale d'environ deux mille neuf cent sept pieds, et connu et désigné sous le numéro dix-sept cent quatre-vingt-seize des plans et livres de renvoi officiels du quartier Ste-Anne, de la cité de Montréal.

24—Un emplacement, ayant front sur St-Laurent, dans la cité de Montréal, contenant, suivant titres, quarante-huit pieds et trois pouces de largeur par soixante pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, formant une superficie totale d'environ deux mille neuf cent sept pieds, et connu et désigné sous le numéro dix-sept cent quatre-vingt-seize des plans et livres de renvoi officiels du quartier Ste-Anne, de la cité de Montréal.

25—Un emplacement, ayant front sur St-Laurent, dans la cité de Montréal, contenant, suivant titres, quarante-huit pieds et trois pouces de largeur par soixante pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, formant une superficie totale d'environ deux mille neuf cent sept pieds, et connu et désigné sous le numéro dix-sept cent quatre-vingt-seize des plans et livres de renvoi officiels du quartier Ste-Anne, de la cité de Montréal.

26—Un emplacement, ayant front sur St-Laurent, dans la cité de Montréal, contenant, suivant titres, quarante-huit pieds et trois pouces de largeur par soixante pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, formant une superficie totale d'environ deux mille neuf cent sept pieds, et connu et désigné sous le numéro dix-sept cent quatre-vingt-seize des plans et livres de renvoi officiels du quartier Ste-Anne, de la cité de Montréal.

27—Un emplacement, ayant front sur St-Laurent, dans la cité de Montréal, contenant, suivant titres, quarante-huit pieds et trois pouces de largeur par soixante pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, formant une superficie totale d'environ deux mille neuf cent sept pieds, et connu et désigné sous le numéro dix-sept cent quatre-vingt-seize des plans et livres de renvoi officiels du quartier Ste-Anne, de la cité de Montréal.

28—Un emplacement, ayant front sur St-Laurent, dans la cité de Montréal, contenant, suivant titres, quarante-huit pieds et trois pouces de largeur par soixante pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, formant une superficie totale d'environ deux mille neuf cent sept pieds, et connu et désigné sous le numéro dix-sept cent quatre-vingt-seize des plans et livres de renvoi officiels du quartier Ste-Anne, de la cité de Montréal.

29—Un emplacement, ayant front sur St-Laurent, dans la cité de Montréal, contenant, suivant titres, quarante-huit pieds et trois pouces de largeur par soixante pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, formant une superficie totale d'environ deux mille neuf cent sept pieds, et connu et désigné sous le numéro dix-sept cent quatre-vingt-seize des plans et livres de renvoi officiels du quartier Ste-Anne, de la cité de Montréal.

30—Un emplacement, ayant front sur St-Laurent, dans la cité de Montréal, contenant, suivant titres, quarante-huit pieds et trois pouces de largeur par soixante pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, formant une superficie totale d'environ deux mille neuf cent sept pieds, et connu et désigné sous le numéro dix-sept cent quatre-vingt-seize des plans et livres de renvoi officiels du quartier Ste-Anne, de la cité de Montréal.

31—Un emplacement, ayant front sur St-Laurent, dans la cité de Montréal, contenant, suivant titres, quarante-huit pieds et trois pouces de largeur par soixante pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, formant une superficie totale d'environ deux mille neuf cent sept pieds, et connu et désigné sous le numéro dix-sept cent quatre-vingt-seize des plans et livres de renvoi officiels du quartier Ste-Anne, de la cité de Montréal.

32—Un emplacement, ayant front sur St-Laurent, dans la cité de Montréal, contenant, suivant titres, quarante-huit pieds et trois pouces de largeur par soixante pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, formant une superficie totale d'environ deux mille neuf cent sept pieds, et connu et désigné sous le numéro dix-sept cent quatre-vingt-seize des plans et livres de renvoi officiels du quartier Ste-Anne, de la cité de Montréal.

Qualité uniforme et supérieure — sans que votre bourse en souffre

THE "SALADA" F23

Noir, vert naturel, En paquets scellés seulement ou mélangé... — jamais en vrac

LES LIVRES DE PRIX

Quelques aubaines

Nous prions les maisons d'enseignement et les commissions de ne pas placer leurs commandes avant d'avoir reçu notre catalogue qui paraîtra en mai.

Par suite du fait que nous avons placé d'importantes commandes en France, avant la stabilisation du franc, nos clients auront le bénéfice de prix exceptionnels. Ces livres arriveront par le premier bateau vers le 1er mai.

En attendant, nous offrons pour livraison immédiate les aubaines suivantes. (Quantité limitée; prière de commander sans retard.)

PRIX D'HONNEUR

MON EXPEDITION AU POLE SUD, par Shackleton, nomb. illust., 400 pages, 8

Le Devoir est membre de la Canadian Press, de l'A. B. C. et de la C. D. N. A.

QUI Pousse CE PROJET DE TRAMWAY ?

Le président de la Commission des Tramways admet la faillite de la ligne du chemin Shakespeare qui pas une seule journée n'a été payante — Il craint le même sort pour la nouvelle ligne du Mont-Royal — Personne ne l'a demandée — La Commission n'est pas officiellement au courant — Pas de service possible entre l'est et l'ouest — A cause de cette ligne onéreuse le prix des billets ne baissera pas ou sera peut-être même accru

Après M. Julian C. Smith, M. Saint-Cyr. Le président de la Commission des tramways déclare qu'il ne désire pas plus du tramway sur le Mont-Royal que le président de la Compagnie des tramways. Il confirme le fait que la Commission n'est pas officiellement au courant du projet de la ville et que si, comme c'est possible, les propriétaires du cimetière Mont-Royal refusent de céder leur terrain, l'entreprise pourra comporter le percement de plusieurs tunnels et devenir très onéreuse.

Le "Devoir" le disait hier : on admet \$600,000; ce sera peut-être un million. M. Saint-Cyr admet en outre que le public ne se sert guère de la ligne du chemin Shakespeare. Elle est fermée l'hiver et pas une seule journée, l'été, elle n'a été payante.

Qui pousse donc ce nouveau projet? Qui est assez influent pour rendre le Comité des bills privés unanime? Qui peut faire valoir à M. Taschereau le vendredi sa déclaration du lundi? Il disait alors : "Nous ne voulons pas toucher à l'autonomie de Montréal". La charte de la ville interdit l'entrée du tramway à la montagne : cette interdiction a été confirmée dans la charte du tramway.

Qui a tenu un referendum pour sonder l'opinion publique? Où et quand a-t-il été tenu? Tout ce que l'on sait c'est que le Conseil des métiers et du travail s'est prononcé contre le projet. Tout ce que l'on sait, c'est que, pour ne servir aucune fin utile au point de vue de l'intérêt général, il coûtera presque un million, ou peut-être plus d'un million, qui aurait pu être utilement employé à créer de nombreux terrains de jeu nouveaux, à décentraliser.

Le projet du tramway sur le Mont-Royal contribuera, soit à retarder l'abaissement du tarif des billets, soit à le hausser et, contrairement à ce que M. Brodeur a dit au comité des bills privés, ne pourra fournir une nouvelle ligne de l'est à l'ouest. L'opinion de M. Smith, président de la compagnie, que nous publions hier, est à ce sujet très catégorique.

Voici maintenant celle de M. Saint-Cyr qu'il a confiée à l'un de nos rédacteurs, hier aussi :

M. J.-A. St-Cyr, président de la Commission du tramway, a admis hier l'exactitude de la nouvelle publiée dans le "Star" de samedi, où ce journal faisait dire à un haut fonctionnaire de la Commission, qu'il ne nommait pas, que la Commission du tramway n'a jamais été mise au courant par les autorités municipales du projet d'une voie de tramway sur le sommet du mont Royal. M. St-Cyr, cependant, reconnaît que la ville lui a déjà soumis un plan de la montagne qui indique une dizaine de tracés; mais la Commission n'a jamais pris connaissance du projet définitif qui semble avoir rallié l'opinion de nos autorités municipales.

Le président de la Commission ignore même s'il y a un projet définitif à l'hôtel de ville, puisqu'il y a deux ou trois semaines M. H.-A. Terrault, ingénieur municipal, lui a répondu que la ville n'avait pas encore le tracé définitif, parce que la ville ne semble pas être venue à une entente avec le cimetière protestant. On sait que les tracés les plus avantageux font passer la nouvelle voie à travers le cimetière protestant ou sur les terrains adjacents, qui sont la propriété de celui-ci. Si la ville n'allait pas avoir cet assentiment — ce qui ne semble pas impossible, selon M. Saint-Cyr —, la ville serait réduite à percer un tunnel sous la montagne, ce qui serait très coûteux. De fait, quatre ou cinq des projets esquissés sur le plan de la montagne soumis à la Commission comportent de voies souterraines, partielles ou totales.

Quant à la Commission, dit M. Saint-Cyr, elle ne veut pas de cette nouvelle voie plus que la Compagnie du tramway, puisque toutes deux font leur profit de l'expérience de la voie du chemin Shakespeare, qui n'a pas eu une seule journée profitable depuis son inauguration; à tel point qu'à l'automne, avec le consentement de la ville, on a interrompu le service de cette voie pour toute la durée de la morte saison.

Herriot refuse et désigne Briand

Paris, 9 (S.P.A.) — Le président Doumergue a demandé aujourd'hui à M. Edouard Herriot, le chef du parti radical, de former un cabinet pour succéder à celui de M. Briand. Mais le président de la Chambre des députés a refusé et il a suggéré au président de la République de demander plutôt à M. Briand. Il croit que c'est dans l'intérêt de la France parce que M. Briand doit conserver tout son prestige vis-à-vis des députés des autres pays, à Genève, pour négocier la question des sièges du Conseil.

Le président Doumergue a alors demandé à M. Briand de former un nouveau cabinet.

AU CONGRES DE CHICAGO

D'éminents délégués français

Chicago, 9. — Il est maintenant décidé que S. E. le cardinal Dubois, archevêque de Paris, Mgr Chaptal, son auxiliaire, Mgr Leynaud, archevêque d'Alger, et Mgr Gréte, évêque du Mans, assisteront au congrès de Chicago.

Les sous-officiers rapporteurs

Certaines difficultés surgissent dans le travail des sous-officiers rapporteurs en temps d'élections et voilà pourquoi il est important de nommer des personnes compétentes. A Québec, on a constaté aux dernières élections que des gens sans expérience avaient agi comme présidents du scrutin dans les bureaux de vote.

Il y aurait un remède à cela, disent certains fonctionnaires municipaux. Ce serait de ne choisir que des employés de la ville, habitués à faire ce travail. Le jour des élections, l'hôtel de ville serait fermé à l'exception du greffe municipal. Ainsi, le travail des sous-officiers rapporteurs serait accompli sans difficulté.

Mgr Mathieu de passage à Montréal

S. G. Mgr Olivier-Elzéar Mathieu, archevêque de Regina, était de passage à l'archevêché, ce matin. Venu à Québec pour assister aux funérailles de Mgr Roy, Mgr Mathieu retourne à Regina.

Les chiffres complets de l'évaluation foncière

Le comptable en chef de la perception du revenu nous a remis, ce matin, le relevé final des évaluations et des perceptions durant l'année 1925.

L'évaluation totale s'est élevée à \$1,037,331,337 avec des exemptions de \$246,173,296, ce qui a laissé une valeur imposable de \$791,158,041.

L'impôt foncier a perçu de \$18,945,272.96; dont \$12,924,987.71 a été perçu en 1925.

Dans Saint-Michel

L'ancien capitaine de police Thomas Holland se présente dans le quartier Saint-Michel pour faire la lutte à l'échevin J.-O. Gareau.

M. Jean Létourneau

C'est M. Jean Létourneau, étudiant en première année de la faculté de droit de l'Université de Montréal, qui recevra le prix Perron, cette année. Le prix Perron, une bourse de cinquante dollars, est décerné à l'élève qui réussit le mieux à l'examen de procédure civile.

Le casier sanitaire des logements

ACTUELLEMENT, CENT MILLE LOGEMENTS ONT ÉTÉ INSPECTÉS ET VISITÉS

Les inspecteurs de la salubrité ont porté, durant l'année 1925, le nombre des fiches du casier sanitaire des logements à cent mille. Leur travail se poursuit lentement et il reste encore cinquante mille logements à visiter pour les fins du casier.

Durant l'année 1925, les inspecteurs ont prohibé l'habitation dans 90 sous-sols jugés impropres à servir de logements; 45 autres logements insalubres ont été fermés et placardés.

Le service de la salubrité a fait disparaître 850 chambres noires, et accordé 577 délais à des propriétaires pour faire les travaux de réparations voulus pour faire disparaître des chambres noires.

La loi qui oblige de placarder les logements insalubres serait rendue plus sévère par les autorités provinciales. Le règlement permet à la ville d'émettre un ordre et de le faire afficher dans un endroit apparent sur le bâtiment condamné, et de signifier cet ordre en même temps au propriétaire, agent ou locataire de l'immeuble, pour que la maison soit vidée.

Mouton ou lion: c'est tout un

Mars continue à faire le lion. Il pourra encore se changer en mouton, mais quand il mûra d'humeur de la sorte le temps est mou et il pleut. Lion ou mouton, quand on joint à cela le fait que nous sommes en carême on peut dire que le mois de mars est un bon mois pour la lecture. Il supprime les distractions tapageuses et l'envie de sortir. Quel meilleur temps pour cultiver son esprit, pour ajouter à sa valeur intellectuelle et morale en lisant de bons livres qui sont en même temps de beaux livres! On se procure au Service de Librairie du Devoir à un coût plus bas que dans certains magasins où l'on annonce de grandes ventes de réduction. L'un de nos clients nous en a fait l'aveu ce matin. Double motif pour venir chez nous.

Voici une belle liste de livres sérieux dont la lecture déposera dans votre esprit des germes utiles. Faites votre choix:

Souvenir de mes soixante ans d'apostolat, Mgr Grouard	\$1.25
Aux glaces polaires, R. P. Duchaussois	1.25
Les bienheureux martyrs de la compagnie de Jésus, au Canada, R. P. Frédéric Rouvier	1.00
La Gaspésie au soleil, R. Fr. de la Toine Bernard	.90
Dans le cloître et par le monde, R. P. Hugolin, O.F.M.	.75
Au service de l'Eglise, R. P. Archambault	.75
Propos japonais, R. P. Urbain, O.F.M.	.75
Apôtres inconnus, R. P. Duchaussois	.75
Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, Gaëtan Bernoville	.60
Le sens exquis, 1,400 maxims et réflexions, abbé V. Germain	.25
Service de Librairie du Devoir, 336, rue Notre-Dame est, Montréal.	

N. B. — La Sainte Thérèse, de Bernoville, une nouveauté, a eu, en quelques semaines, 25 éditions en France. Lire notre annonce en deuxième page.

L'hôpital du radium

L'hôpital de l'Institut du radium à l'Université de Montréal ouvrira ses portes dans une quinzaine. Pour le moment, on travaille à l'aménagement du nouveau hôpital. On sait que c'est dans l'ancien hôtel de ville de Maisonneuve qu'il sera établi.

A l'Université, on vient de recevoir les lettres d'incorporation de l'Institut du radium de l'Université de Montréal et de la province de Québec, ce qui indique que la nouvelle corporation entend garder son autonomie tout en demeurant sous le contrôle de l'Université. Les directeurs sont: le recteur, Mgr Vincent-Joseph Piette, le docteur Ernest Gendreau, professeur à la faculté des sciences, le docteur L. L. Harwood, doyen de la faculté de médecine, les docteurs Téléphore Parizeau, Albert LeSage et Georges Baril, M. Arthur Léveillé, professeur à l'École des Hautes Études Commerciales, et M. L. de G. Beaubien.

Aux termes des lettres d'incorporation, le montant auquel sont limités les revenus annuels des biens immobiliers que la corporation peut posséder est de vingt-cinq mille dollars.

Le nouvel hôpital est fondé pour les fins d'hospitalisation et les travaux de recherches de l'Institut.

Prochaines ordinations

Le dimanche 21 mars, il y aura quelques ordinations à la basilique. S. G. Mgr Gauthier officiera.

Le conseil municipal aura le contrôle de tous les fonctionnaires de l'hôtel de ville

Seuls les journaliers relèveront de l'exécutif — M. Brodeur promet une décision à brève échéance sur la question du fonds de pension à certains pompiers — Le cadenasement des maisons louches à la suite de deux causes en deux mois faites par les inspecteurs des liqueurs

Québec, 9 (D.N.C.) — Le comité des bills privés a repris, ce matin, l'étude du bill de Montréal.

Le Comité étudie d'abord un amendement à l'article 21 qui se lirait comme suit:

"A moins qu'il n'en soit autrement prescrit, tous les salaires sont fixés par le Conseil sur rapport du Comité exécutif. Cet article ne s'applique pas aux salaires des personnes travaillant pour la cité à l'heure ou à la journée, lesquels salaires seront fixés par le Comité exécutif".

L'échevin Gahies explique que le Conseil voudrait établir une échelle de salaires pour les fonctionnaires municipaux. Actuellement la chose est impossible à cause de l'attitude de l'exécutif.

M. Brodeur prétend que l'exécutif ne saurait administrer s'il n'a pas le contrôle des fonctionnaires.

A une question de M. Sauvé, l'échevin Gahies dit que le Conseil s'est prononcé en faveur de l'amendement par un vote de 28 à 3.

M. Sauvé trouve étrange que le Conseil municipal, après avoir élu le comité exécutif, n'ait plus aucun contrôle sur celui-ci. Quand l'exécutif est élu il semble qu'il ne cherche plus qu'une chose: enlever au conseil municipal les quelques pouvoirs qui lui restent. Ce spectacle d'un conseil municipal et d'un exécutif présents toujours en conflit n'indique-t-il pas l'imperfection du régime actuel?

Les échevins Gahies, Riell, Lalancette parlent en faveur de l'amendement. Celui-ci ne demande rien de plus que le rétablissement intégral de la cédule B votée par le peuple en 1920.

Actuellement le Comité exécutif prépare le budget et le soumet au Conseil. Celui-ci a beau faire ses recommandations, il n'en est pas tenu compte. Les échevins comprennent, quelques mois plus tard d'apercevoir par exemple que tel chef de service a reçu une augmentation de salaire et que tel autre chef n'a rien reçu.

M. Tétréau (Dorion) propose en sous-amendement que les salaires des employés de l'incinération soient fixés par le Conseil.

A quelqu'un qui lui demande si les employés de l'incinération sont permanents, M. Brodeur répond qu'il n'y a pas d'employés permanents à l'hôtel de ville, pas plus à l'incinération qu'ailleurs.

L'échevin Legault ne voit pas la nécessité d'accorder un régime de faveur aux employés de l'incinération quand on ne le donne pas aux autres. Ceux-ci, à leur tour, viendront réclamer l'an prochain.

M. Tétréau retire son sous-amendement en exprimant le vœu que l'an prochain l'exécutif accorde des vacances aux vidangeurs. L'amendement est ensuite voté.

LA DATE DES ELECTIONS

Un amendement est ensuite voté à l'article 79 qui se lira comme suit:

"L'élection du maire et des échevins de la cité aura lieu tous les deux ans, le premier lundi d'avril, ou si ce jour est non juridique le jour juridique suivant, conformément aux dispositions de la présente charte."

Nonobstant les dispositions du paragraphe précédent lorsque le premier lundi d'avril d'une année ou doit avoir lieu une élection générale se trouvera être le lundi de Pâques, cette élection n'aura lieu que le deuxième lundi du même mois ou, si ce dernier jour est non juridique, le jour juridique suivant."

LA CARTE D'IDENTITE

Le Comité décide ensuite qu'à compter du 1er mai 1926, tout électeur, pour exercer son droit de suffrage, lors des élections municipales, devra produire une carte d'identité aux officiers rapporteurs du bureau de vote. Cette carte d'identité sera fournie à l'électeur par la cité de Montréal qui en gardera un double et devra contenir les nom, prénom, occupation, domicile, signallement et photographie de l'électeur.

Cette carte d'identité contiendra au dos les numéros 1 à 35, représentant les 35 quartiers et la lettre M représentant le Maire.

Le sous-officier rapporteur devra, après la remise du bulletin de vote, à l'électeur, poinçonner la carte de l'électeur à la lettre M si l'électeur a reçu un bulletin pour voter à l'élection du maire et aux numéros correspondant au quartier dans lequel l'électeur vote."

Un autre amendement est voté pour obliger toute personne se trouvant dans la cité de Montréal à se munir d'une carte d'identité contenant son nom, prénom, occupation, domicile, signallement, photographie et signature ou sa croix devant un officier nommé à cette fin par la cité.

POUR CADENASSER LES MAISONS LOUCHES

Me Saint-Pierre demande un amendement pour permettre à la ville de cadenasser les maisons louches. M. Athanase David demande à M. Saint-Pierre s'il ne devrait pas d'abord demander l'autorisation de fermer complètement les maisons

insalubres, il en est à Montréal qui ne sont pas habitables même pour des animaux.

M. Saint-Pierre croit que cela relève du bureau provincial d'hygiène. M. David répond que la Législature ne peut que donner à Montréal l'autorisation d'agir.

M. Saint-Pierre explique que les maisons louches que l'on veut cadenasser, ce sont celles où deux infractions à la loi des liqueurs ont été commises. Ces maisons seront cadenasées pendant douze mois.

M. Duranleau (Laurier) veut bien que cette loi du cadenas soit appliquée aux maisons de désordre, mais pas aux maisons qu'auront visitées les inspecteurs de la Commission des liqueurs. Il ne veut rien laisser à la discrétion de ces inspecteurs et il fonde son opinion sur les déclarations du juge Amédée Monet.

M. Brodeur défend l'amendement. La ville devrait avoir suffisamment de pouvoir pour se débarrasser des maisons louches. C'est le recorder qui en décrète la fermeture. Comme l'amendement n'est pas clair sur ce point, M. Brodeur accepte d'en modifier le texte. Cet amendement est suspendu.

L'article 356 de la charte relatif au paiement de l'intérêt ou du principal d'un emprunt est légèrement modifié.

PRIVILEGES A DES CULTIVATEURS

Un autre amendement est présenté pour accorder aux propriétaires de l'avenue Papineau, entre le Chemin de la Côte Saint-Michel et les limites nord-ouest de la propriété du Séminaire de Saint-Sulpice, ainsi que sur la partie de la rue Saint-Hubert, entre le boulevard Crémazie et la rue Sauvé, le droit de payer le coût de travaux permanents dans dix ans, à compter de la date de l'homologation de ces rôles. Dans l'intervalle, la ville assumera les intérêts, jusqu'au jour où les rôles de répartitions seront mis en vigueur.

M. Legault et Renaud expliquent qu'il s'agit de terres en culture. Si ces cultivateurs étaient obligés de prendre à leur charge le coût de travaux permanents, qui sont surtout nécessaires à Montréal, ce serait la ruine pour eux.

Finalement cet amendement est biffé. Un autre amendement pourra couvrir les deux cas indiqués. Il se lit comme suit: "Nonobstant toute disposition contraire, la cité est autorisée à décréter, sur rapport du Comité exécutif, adopté par la majorité de tous les membres du Conseil que les rôles de répartition du coût des travaux permanents exécutés sur tous ruis ou partie de rue bordées par des terrains non subdivisés, ne seront mis en vigueur, conformément aux dispositions de la présente charte, que dans dix ans à compter de la date de l'homologation de ces rôles, et que l'intérêt sera à la charge de la cité jusqu'au jour où les dits rôles seront mis en vigueur."

Le texte révisé de l'amendement relatif aux maisons louches est adopté. La Cour du recorder après une deuxième condamnation, en deux mois, pourra décréter que telle maison soit cadenasée.

UNE FABRIQUE DE CONDUITES EN BETON

Après que M. H. A. Terreaux, directeur des travaux publics de la ville, eut donné des renseignements à ce sujet, le comité a adopté l'amendement autorisant la ville à construire et à exploiter une fabrique de conduites ou tubes en béton pour le système des conduites souterraines, au coût maximum de \$50,000. La ville est aussi autorisée à déléguer ses pouvoirs à la Commission des services électriques de Montréal.

LES AMENDEMENTS DE M. BRAY

Avant que le comité passe aux amendements relatifs aux pavages, M. Bray propose toute une série d'amendements. D'abord l'abolition du double mandat. Un député fédéral ou provincial, un conseiller législatif ou un sénateur ne pourra être maire ou échevin de Montréal.

Etablissement d'un fonds de pension équitable pour tous les employés de la ville.

M. Brodeur dit que la question est à l'étude. Ça avance? demande M. David. Oui, pas trop vite cependant.

Achat à l'amiable ou expropriation de la Montreal Water & Power. M. Renaud présente un autre amendement pour que la ville soit autorisée à établir une passerelle pour les piétons, au pont Vau.

LE PONT VIAU

M. Sauvé demande si la question est considérée sérieusement. Le conseil municipal et le comité exécutif l'ont-ils étudiée? Une déclaration de l'un ou l'autre corps serait plus intéressante qu'une déclaration.

Le Devoir au congrès de Chicago

Cinq de la même famille!

Pourquoi il faut se hâter — Les groupes — Chez les Franco-Américains

Cinq de la même famille: le père, la mère et trois enfants! Voilà la principale nouvelle que nous apporte le courrier de ce matin.

Nous en profitons pour rappeler à ceux qui veulent faire le voyage ensemble, soit qu'ils soient plusieurs de la même famille comme dans ce cas-ci, soit qu'ils se groupent entre amis, qu'ils aient grand tort de retarder leur adhésion. Car il pourra être plutôt difficile plus tard de leur donner les facilités qu'ils désirent.

Nous rappelons aussi à ceux qui feront le Voyage No 1 qu'ils auront d'excellentes occasions de rencontrer les Franco-Américains de l'Ouest: à Chicago, à Kankakee et probablement à Détroit.

NOS DEUX VOYAGES

Avec nos deux voyages au congrès de Chicago, nous avons, selon toutes les apparences, trouvé le moyen de répondre à tous les désirs.

A ceux qui ne peuvent faire le voyage no 1, nous offrons, à des prix exceptionnellement favorables, un voyage qui leur permettra d'assister à tout le Congrès, avec tous les avantages que nous a procurés notre longue organisation.

A ceux qui peuvent disposer de plus de temps, nous offrons, en plus, le voyage à Kankakee (grand rallié franco-américain), puis le retour par Détroit, Buffalo et les Chutes Niagara, avec traversée des lacs Érié et Ontario. C'est un voyage incomparable.

Qu'on examine avec soin les conditions qu'on trouvera dans une autre page: on ne le regrettera pas.

DOUANE ET IMMIGRATION

Ces questions de douane et d'immigration sont toujours un peu ennuyeuses. Elles se compliquent cette année du fait que les Américains tiennent naturellement à ce qu'on ne profite pas de la circonstance pour éluder la loi qui ne permet l'entrée dans leur pays que d'un nombre déterminé d'Européens. (La loi dite du quota, qui ne frappe pas du reste les Canadiens de naissance).

Nous verrons à ce que toutes les difficultés soient réduites au minimum.

ration de l'échevin d'Abundis. Le président du comité exécutif est-il en faveur de la reconstruction de ce pont?

M. Brodeur: — A condition que nous en ayons les moyens, que nous puissions le faire à même les revenus.

M. Sauvé: Ne pourriez-vous pas emprunter si la reconstruction de ce pont est nécessaire? D'ailleurs le gouvernement provincial accepterait peut-être de faire sa part.

LES PENSIONS

M. Tétréau demande qu'on revienne à la question du fonds de pension. Des fonctionnaires attendent depuis des années et certains sont presque dans la misère.

M. Sauvé insiste pour que la ville accorde justice à ces gens.

M. Brodeur dit que l'administration n'est pas disposée à donner suite à tous les engagements précédents.

M. Mercier, ministre des terres, rappelle ce qui a été fait dans le passé. Des pompiers avaient demandé qu'une pension leur soit accordée.

La ville avait été autorisée à faire droit à leur demande, mais jusqu'ici rien n'a été fait. Ne devrait-on pas se hâter d'accorder ces pensions?

Les échevins Vaillancourt et Gahies, expliquent que si le Conseil ne s'est jamais prononcé c'est qu'il n'a pas eu rapport de l'exécutif.

L'ex-pompier Charpentier, l'un des intéressés, demande au Comité de faire l'acte de justice que M. Brodeur n'a jamais voulu faire.

M. Brodeur répond que la question de ces pensions sera réglée sans peine.

L'échevin Dubreuil: Ce "sans peine" est trop long. Nous espérons que le Comité règlera ce cas.

M. l'ex-chef Naud, parle aussi. Il espère que le Comité voudra rendre justice aux anciens pompiers de Montréal.

M. Sauvé insiste pour que M. Brodeur dise ce que signifie son "sans peine".

M. Brodeur: "Dans peu de temps". Les mots parlent par eux-mêmes."

Après bien de l'insistance de la part de MM. Sauvé, Tétréau et David, le président du Comité exécutif déclare qu'il y aura une décision avant l'expiration du terme du Conseil actuel.

Le Comité s'ajourne à demain.

Conférence de M. Dombrowski

M. Henri Dombrowski, professeur de littérature française à l'Université de Montréal, donnera une conférence publique, à l'Université, demain soir, à 8 h. 15. Il parlera d'Henri de Régner.

Que' est l'abonné... qui ne pourrait pas trouver, chaque année, au moins un nouvel abonné? Pour réussir il n'y a qu'à vouloir. Donc tous à l'oeuvre.

Mgr Barlassina à l'église des Syriens

Son Excellence Mgr Louis Barlassina, patriarche latin de Jérusalem, chancelier, dimanche prochain, 14 mars, une grand-messe pontificale à l'église Saint-Sauveur, angle St-Denis et Viger.

La cérémonie aura lieu à 10 h. précises de la matinée et sera rehaussée par la présence de plusieurs dignitaires tant ecclésiastiques que civils.

Une division de zouaves sous le commandement de M. J.-M. Simard, servira de garde d'honneur à Son Excellence.

Le bill des dentistes

Québec, 9 (D.N.C.) — Le bill des dentistes a été retiré après que le comité des bills publics en eut rejeté les trois articles principaux relativement au mode des élections au droit d'appeler des membres des gouvernements, au droit de faire de l'annonce. Ces trois articles biffés il ne restait pas grand chose du bill dont le préambule avait pourtant été voté unanimement.

LE SERVICE DES AUTOBUS

LA COMPAGNIE DES TRAMWAYS CHERCHE A AMELIORER LE SYSTEME QU'ELLE A Etabli L'AN DERNIER

M. J. E. Hutchison, gérant général de la Compagnie des tramways, a annoncé, hier, au nom de la compagnie, de nouvelles améliorations au service des autobus. La compagnie a commandé douze nouvelles voitures qui seront livrées les premiers jours d'avril; cela portera à 42 le nombre d'autobus que la compagnie a mis en usage dans les rues de la métropole.

Les voitures nouvelles seront ajoutées au circuit de la rue Sherbrooke et à celui de la rue Saint-Hubert principalement. La compagnie manifeste l'intention d'améliorer le circuit Saint-Hubert, en le prolongeant de façon permanente jusqu'au terminus Craig au lieu d'arrêter à la rue Sainte-Catherine comme à présent. Le circuit sera également prolongé vers le nord d'Outremont.

On inaugurerait un service Atwater-Vernon aussitôt que le viaduc, le pont et la route seront convenablement aménagés pour le passage des autobus. D'autres projets, comportant des circuits nouveaux sont actuellement à l'étude.

En plus de l'amélioration des services actuels, la compagnie étudie l'opportunité de créer un nouveau service de chars-prochaine; de fait, M. Hutchison a déclaré que des voitures ont déjà été commandées à ces fins. On utilisera ces voitures pour des randonnées à travers la ville et autour de l'île.

Le transport du public est la raison d'être de la compagnie et conséquemment cette dernière ne peut rester indifférente aux progrès et aux besoins de la population. Parmi les projets à l'étude, l'un des plus intéressants est la création d'un service régulier entre Montréal et les différents endroits de villégiature qui bordent le lac Saint-Louis.

L'an dernier la compagnie entreprit la construction d'un garage à la rue Glen d'une capacité d'accommodation pour quarante autobus; vu les développements du système d'autobus, il faudra agrandir ce garage pour loger le double de voitures.

M. Hutchison a ajouté que l'autobus n'est pas appelé à supplanter le tramway mais à l'améliorer; il ne croit point que le tramway vienne à disparaître de Montréal. Le seul fait de la congestion aux heures de presse, dit-il, est une objection permanente à la disparition des tramways; il faudrait trois autobus pour remplacer un tramway, et le nombre des tramways est de huit cents.

Le Daily Mirror

A sa réunion du 25 février, la section Papineau de la société St-Jean-Baptiste a adopté la résolution suivante au sujet du *Daily Mirror*. Cette résolution a été adoptée avant l'interdiction de cette publication au Canada par le ministère des douanes.

ATTENDU: Qu'un journal américain du nom de *Daily Mirror*, est vendu librement dans les rues de Montréal; Que ce journal contient des photographies suggestives et parfois obscènes;

Que celui-ci par les scandales qu'il étale devant les yeux des lecteurs, par sa littérature et ses photographies, tend à fausser l'échelle de la valeur des choses sérieuses qui pourraient intéresser le public; Que l'essor manifeste de la vente dudit journal aura pour conséquence ultime de déformer la mentalité morale et religieuse de la race canadienne-française;

Sur proposition de M. Léopold Laroche, appuyé par M. Zénon Paquin.

IL EST RESOLU que le secrétaire de la section Papineau de la Société St-Jean-Baptiste, soit prié d'écrire au ministre des douanes, le priant d'interdire l'entrée du *Daily Mirror*, au Canada, et que copie de cette résolution soit envoyée aux journaux pour publication.

Le cercle Ste-Jeanne d'Arc

Le cercle Sainte-Jeanne d'Arc enregistré interprétera prochainement "La Nuit rouge" de Théodore Botrel ainsi que *Voué au Blanc* de Henri de Noussanne. M. Adrien Filiatrault, jouera le rôle de Mme Montplaisir (Travesti); il aura à ses côtés, M. Gérard Huot, Arthur Lefebvre, Thomas Dion et Henri Pigeon ont déjà fait leur marque sur la scène.

Musclez vos chiens

Le chef de police, Pierre Bélanger, a lancé un avis aux propriétaires de chiens. La police, à partir de ce matin, fera tout chien rencontré dans la rue et non muselé. Les propriétaires de ces animaux sont en plus susceptibles de poursuite en vertu de la loi sur l'épizootie.

"Teintures Diamond" colorent les objets à neuf

Pongez simplement pour nuancer et faites bouillir pour teindre



Chaque paquet de 15 cents contient un mode d'emploi si simple que n'importe quelle femme peut nuancer et teindre des objets riches et permanents: lingeries, robes, bas, loupes, manteaux, bandes, draperies, couvertures, tentures, tout enfin.

Achetez les teintures Diamond, pas d'autres, et vous n'aurez plus à vous inquiéter de la couleur de vos vêtements.

LA NEUVAINA A SAINT JOSEPH

LE PROGRAMME DES FETES QUI COMMENCERONT DEMAIN A L'ORATOIRE

Nous annonçons, hier, en premier, la neuvaïne préparatoire à la fête de saint Joseph, à l'Oratoire. Ajoutons, pour préciser, un communiqué des RR. PP. Ste-Croix sur ces fêtes:

"Comme préparation à la fête du saint, il y aura une neuvaïne solennelle, qui commencera mercredi 10, à trois heures de l'après-midi, pour se terminer la veille de la fête. Les Révérends Pères de Ste-Croix, gardiens de l'Oratoire, se chargeront de la prédication durant les six premiers jours.

"Mardi 16, le prédicateur sera un prêtre de la Compagnie de Saint-Sulpice et le chant sera fourni par les élèves du Collège Sainte-Marie.

"Mercredi 17, le panegyrique du saint sera donné par M. l'abbé Albert Pincourt, aumônier au pensionnat de Jésus-Marie, à Outremont. Les élèves de cette institution se chargeront du chant comme pour les années précédentes.

"Jeudi 18, à trois heures, le prédicateur sera M. l'abbé Conrad J. Chaumont, curé de Maisonneuve. La partie musicale sera confiée à la chorale du Grand Séminaire de Montréal.

"Vendredi, jour de la fête de saint Joseph, à 9 h. 30, grand-messe pontificale, célébrée par Sa Grandeur Mgr Georges Gauthier, administrateur apostolique du diocèse. Elle sera précédée de messes de communion qui se succéderont à partir de 6 h.

"Même jour, à 8 h. 30, messe de M. l'abbé J. M. de Vaudreuil, du diocèse de Valleyfield, qui fera le panegyrique du saint.

"A 3 h. de l'après-midi, le sermon de circonstance sera prononcé par M. l'abbé Victor Vincent, préfet des études au Séminaire de Sherbrooke. A ces deux offices, le chant sera fourni par les scolastiques de la Congrégation de Sainte-Croix, avec le concours d'artistes éminents.

"Enfin à 8 h. du soir, il y aura une Heure Sainte, prêchée par le R. P. Roméo Boileau, a.s.c., professeur de théologie au Collège de St-Laurent, et la chorale de Notre-Dame-de-Grâce se chargera de la partie musicale. Cette cérémonie clôturera la série de fêtes en l'honneur de saint Joseph."

COUP D'OEIL SUR 1925

A l'occasion de ces fêtes les Pères de l'Oratoire nous communiquent les chiffres suivants sur la vie de l'Oratoire, en 1925.

"Profitez de l'occasion pour donner un rapide aperçu de ce qui s'est passé à l'Oratoire en 1925.

"Les pèlerinages organisés et les autres groupes ont formé un total de 140 comprenant 86,420 pèlerins. Les visiteurs isolés ont été encore plus nombreux que les années précédentes. En se basant sur l'assistance moyenne aux divers offices, on obtient: de juin à octobre exclusivement, 680,000; pour les autres huit mois, 262,500. Ce qui porte le grand total à plus d'un million.

"La gradation des communions a été aussi bien consolante: 121,500 communions ont été distribuées au Sanctuaire au cours de 1925, contre 117,000 l'année précédente. La correspondance a comporté 65,462 lettres, soit plus de deux cents par jour. Et ce n'est pas en vain qu'on s'est adressé à saint Joseph. De janvier 1925 à janvier 1926 on a compté 1,369 guérisons et 6,735 faveurs.

"Au cours de la neuvaïne, l'an dernier, il y a eu plusieurs guérisons remarquables spécialement de célestes complications, cancers, surdités et maladies de l'épine dorsale. Ce fait est une garantie de celles que saint Joseph réserve à ceux qui le prient avec ferveur."

Maux de tête provenant de légères rhumes

Les comprimés laxatifs de BROMO QUILNINE délivrent du mal de tête en mettant fin au rhume. Remède sûr et éprouvé. La boîte porte la signature de E. W. Grove, 30c. Fabriqués au Canada.

IL Y A QUINZE ANS

En dépit de la plus vive opposition, la Commission des chemins de fer accordée à la compagnie des tramways une franchise de quarante-deux ans qui équivaut en fait à une franchise perpétuelle. C'est pratiquement une charte perpétuelle, dit M. Bourassa, qui défend les droits de la ville, parce que l'achat par les municipalités peut seul l'arrêter fin à cette franchise et que la compagnie se trouvant toujours propriétaire d'un tronçon quelconque, nulle municipalité ne pourra acheter de crainte de se trouver à la merci de la compagnie. Il faudrait donc pour mettre fin à la franchise que toutes les municipalités fussent prêtes à racheter la compagnie.

La ville et le bill du tramway — Le maire Guérin convoque tous les corps publics de Montréal à une prochaine séance du conseil municipal.

Washington et le Mexique — Le gouvernement américain dirige sur Guantanamo une escadre qui porte quarante mille cartouches et cinq mille fusils aux troupes d'infanterie. D'après la rumeur, le président Porfirio Diaz serait mort.

La Grande-Bretagne et l'Orient — L'Angleterre est déterminée à garder ses positions avantageuses en Orient et est prête à faire pression sur la Turquie pour empêcher le chemin de fer de Bagdad de nuire aux chemins de fer dont elle a le contrôle.

Pour mépris de cour

René Lessard, 1077, rue Dorchester, a été condamné à 250 d'amende ou six mois de prison, pour mépris de cour par le juge Lacroix.

Lessard a obtenu un jugement de séparation de corps et la garde de ses deux enfants, mais il refusait à sa femme le droit d'aller voir ces derniers. Le juge Lacroix lui a donné la permission de visiter ses enfants, mais le mari n'a pas l'argent de la Cour fort à la légère, ce qui lui a valu un bref de sommation et une condamnation de 250.

LES SYNDICATS CATHOLIQUES

AU CERCLE LEON XIII

La dernière séance du cercle

Leon XIII a été employée à l'audition de très intéressantes conférences. La première fut donnée par M. O. Filion, qui a traité de l'Etat et de son droit d'intervention en matière de législation sociale. M. Filion a donné un excellent résumé des opinions des différentes écoles à ce sujet. L'Etat a le droit d'intervenir dans les rapports entre patrons et ouvriers, quand il y a nécessité de le faire. Il peut et souvent il doit intervenir pour protéger les faibles. C'est pour cela que l'Ecole sociale catholique réclame une législation adéquate contre les accidents du travail, des lois d'inspection des usines, une loi du salaire minimum, une loi sur le contrat collectif, etc. Une intéressante discussion suivit entre les membres.

M. A. Charpentier a donné un premier cours d'histoire ouvrière. Il a couvert par son premier exposé, les relations entre le capital et le travail depuis le début de la colonie française jusqu'à 1820. Les corporations françaises ont eu à Québec des imitatrices. Nous avions des premiers temps de la colonie, la hiérarchie des maîtres, des valets et des apprentis. Les gouverneurs, le Conseil et plus tard des prud'hommes comptaient des conflits qui pouvaient s'élever entre employeurs et employés. Chaque métier avait sa confrérie et les archives notent une procession de la Fête-Dieu à Québec, où chaque corps de métier était représenté avec ses emblèmes. M. Charpentier a donné aussi des vues intéressantes sur la maîtrise de Saint-Vincent de Paul de Québec, qui fut l'un des maîtres de la sculpture religieuse sur bois. M. Charpentier continuera ses cours.

Jeudi, le 18 mars prochain, M. Charpentier sera le conférencier de la soirée: il traitera de la législation internationale du travail et il donnera en même temps son deuxième cours d'histoire ouvrière.

SYNDICAT DES MENUISIERS

Le Syndicat catholique des menuisiers se réunit ce soir, à 8 h. 15, à la salle n° 2, édifice des Syndicats catholiques, 655, rue Demontigny est. Rapport de M. J.-B. Delisle, agent d'affaires, sur la question du travail, du placement et des assurances. On procèdera à l'élection des officiers. Tous les membres sont priés d'assister.

AVIS AUX SYNDICATS

Tous les syndicats catholiques et cercles d'études affiliés au conseil central des Syndicats catholiques nationaux doivent prendre avis qu'ils doivent élire de nouveaux délégués au Conseil central pour l'assemblée du 12 mars et leur procurer de nouvelles lettres de créance. A cette assemblée du conseil, on procèdera à l'élection des officiers. Par ordre.

EMPLOYES MUNICIPAUX

Ce soir, à 8 h. 15, salle n° 1, assemblée du Syndicat catholique national des fonctionnaires municipaux. Rapport des officiers. Election des délégués au conseil. Tous les membres sont priés d'assister. Par ordre.

SYNDICAT DU TRAMWAY

Il y aura ce soir, importante assemblée du Syndicat catholique national des employés de tramway, à la salle n° 3. Rapport de l'agent d'affaires et des officiers. Plusieurs nouveaux membres seront initiés. Un très important rapport sera présenté sur les assurances sociales par l'agent d'affaires, qui a entrepris une société mutuelle importante à ce sujet. Tous les membres doivent assister sans faute. Par ordre.

SYNDICAT DES CARROSSIERS

Demain soir, salle n° 4, assemblée du Syndicat catholique des carrossiers. Le progrès de ce Syndicat sont très vifs. Il y aura initiation des membres nouveaux. Election des délégués au Conseil central. Rapports des officiers et de l'exécutif.

SYNDICAT DES CORDONNIERS

Demain soir, assemblée des locaux nos 1 et 4 pour les monteurs et les travailleurs du cuir à semelle du Syndicat catholique des cordonniers. Rapport des délégués à l'exécutif et de l'agent d'affaires. Election des délégués au Conseil central.

CHEZ LES OUVRIERS TEXTILES

C'est demain soir, à 8 heures 15 p.m., à la salle Tremblay, 1597, Ste-Catherine est, qu'aura lieu la grande assemblée du Syndicat n° 2 des ouvriers et ouvrières textiles de l'est de Montréal (usines d'Hocheville et de Sainte-Anne). Il y aura à l'occasion de cette assemblée, une soirée musicale et des déclarations. L'assemblée est ouverte, c'est-à-dire que tous les ouvriers et ouvrières des deux usines mentionnées sont invités à la réunion. M. l'abbé A. Boileau et M. G. Tremblay porteront la parole. Qu'on vienne en foule et qu'on se dise.

SYNDICAT DE L'IMPRIMERIE

Ce soir, à 8 h. 15, assemblée du Conseil de l'imprimerie allié. Question importante à discuter. Tous les membres sont invités.

Maux d'estomac, acidité, gaz, indigestion

La "Diapésine de Pape" est le remède le plus rapide et le plus sûr contre indigestion, gaz, flatulences, brûlements d'estomac, agaceries, fermentation au cours d'excès dus à l'acidité. Quelques comprimés soulagent l'estomac presque instantanément. Régularisez tout de suite votre estomac et votre digestion pour quelques cents. Les pharmaciens en vendent des millions de paquets.

PETIT BOTTIN DU MONDE PROFESSIONNEL

On a "souvent besoin d'un plus ferré" que soi" --dirait Lafontaine

Avocats Jean Fautoux, L.L.B. Aldéric Blain, L.L.B. BLAIN & FAUTEUX AVOCATS Immeuble Duluth, chambre 21, Main 5228 50 ouest, rue Notre-Dame, Montréal	Dentiste Dr Ad. L'Archevêque 464, PARC LAFONTAINE Tél. Bélair 1301 Angle Christophe-Colomb	Notaire Horace Lippé Placements d'argent — Réglement de successions — Administration de propriétés, etc. 11, PLACE D'ARMES, MONTREAL
Avocat Eugène Simard, B.A., L.L.B. IMMEUBLE "SAUVEGARDE" 92, Notre-Dame Est, Montréal	Dentiste Dr Julien Piché DENTISTE 1593 RUE SAINT-DENIS Tél. Est 6167, MONTREAL	Notaire Bélanger & Bélanger Prêts hypothécaires 30 rue St-Jacques, Montréal 9-1-27
Avocat René Thérberge IMMEUBLE "SAUVEGARDE" 92 NOTRE-DAME EST, suite 31, MONTREAL	Infirmier Gérard St-Gelais Infirmier gradué de l'Hôtel-Dieu de Montréal 439 Sherbrooke Est, Est 1409 13-3-28	Opticien Lunetterie — Prix du gros Voyez machineries en la vitrine laune. BEAUMIER 335 STE-CATHERINE EST Spécialité: tous artificiels. Réparations immédiates par maille. Cette annonce n'est pas payée.
Dentiste Dr J.E. Chalifoux Extraction sans douleur — Méthodes modernes 149, RUE VINET, Angle SAINT-JACQUES	Médecin Dr J.-M.-E. Prevost des hôpitaux de Paris, Londres, et New-York Vaisie principes, reins, vessie, maladies vénériennes — Clinique privée 34 HUTCHISON, MONTREAL	Professeur LeBlond de Brumath Bachelier des Universités de France et de Laval Officier d'Académie, etc. Le plus ancien contre préparatoire aux examens de Médecine, de Droit, Chirurgie dentaire, Pharmacie
Dentiste Dr Ernest Laporte 1755 ST-DENIS Extraction des dents dentaires en 5 à 10 minutes absolument sans douleur. Essai gratuit de la Banque Canadienne Nationale Dr J.-N. Paul Fournier, de St-Hyacinthe.	Notaire Chs Archambault, c.s.s. BUREAU: 1 à 5 p.m., 6 à 8 le soir. 755 MONT—R-O-Y-A-L EST	Professeur René Savoie, I.C.I.E. Cours préparatoire du professeur Droit, Médecine, Pharmacie, Art Dentaire Cours classiques, commerciaux, légers, etc. 1493, RUE SAINT-JACQUES Déménagements bientôt: 596 Sherbrooke ouest
Dentiste Dr GEORGES PELLETIER CHIRURGIEN-DENTISTE Nouveaux bureaux: 1242, RUE D'ARTIGES, Angle Palladium Au-dessus de la Banque Canadienne Nationale Téléphone pour rendez-vous	Notaire L.-D. Clément 30, rue St-Jacques Tél. Main 8558 Rés. Westmount 1190-J	Calculateur Il n'y a plus de raison pour que le "maître à danser" de Figaro prenne la place du "calculateur". Grâce à notre BOTTIN on sait maintenant où trouver les gens compétents.

DANS LE PORT DE MONTREAL

LA LOCATION DES QUAIS ET HANGARS POUR LA PROCHAINE SAISON DE NAVIGATION SERA CHOSE CONCLUE A LA FIN DE LA SEMAINE

La location des quais et hangars que la commission du port réserve à l'usage des compagnies de navigation, chaque année, sera chose conclue à la fin de la semaine, selon le secrétaire de la commission M. Thomas Trihey. D'après M. Trihey, les commissaires du port régleront cette question à une réunion qu'ils tiendront jeudi ou vendredi.

Les commissaires, parait-il, projettent de louer la scierie du quai Bickerdike, cette année. Construite à grands frais, cette scierie est inutilisée depuis quelques années. Les commissaires, au cours de l'hiver, avaient songé à y aménager un atelier de réparations et d'outillage qui aurait remplacé l'atelier de l'île-au-Milieu. Ils abandonneront ce plan quand il fut établi que le coût d'aménagement d'un atelier d'outillage dans l'ancienne scierie serait presque aussi élevé que le coût de la scierie même.

La scierie du quai Bickerdike ne serait louée que pour un an. Les commissaires projettent maintenant de parachever le quai Bickerdike et de le faire bétonner sur une longueur de deux cents pieds de l'est à l'ouest, à son extrémité. Ces travaux considérables exécutés, ils affecteraient ce quai et la scierie, transformée en hangar, aux charbonniers, parce que, disent-ils, l'importation du charbon prend une importance croissante à Montréal et le port n'offre plus assez d'espace aux transports de charbon.

Les commissaires se prévaudraient aussi pour justifier leur demande auprès du gouvernement, du fait que les fonds considérables appliqués au dragage pratiqué à l'extrémité du quai Bickerdike deviennent un capital improductif vu que le quai en question ne donne pas tout le rendement qu'on en tirerait s'il était parachevé et si l'on pouvait l'utiliser.

Au sujet du parachevement du quai Bickerdike, les commissaires avaient d'abord formé le projet d'étendre à mille pieds le bétonnage de l'est à l'ouest. Mais là encore, ils ont dû modifier leurs plans devant le coût de l'entreprise. Ils commencent, si le gouvernement leur accorde les fonds nécessaires, par faire bétonner cinq cents pieds de l'est à l'ouest, quitte à achever l'entreprise dans deux ou trois ans.

Ils mouraient tous, mais tous n'avaient pas la rage

Un inspecteur municipal des vires, M. Arthur Ranger, a été mordu par un chien errant hier après-midi, comme il tentait de le capturer. Heureusement la bête n'était pas atteinte de la rage, et elle n'a mordu que parce qu'envenimée d'être poursuivie.

Sept chiens ont été abattus hier dans Lachine. On ne sait s'ils étaient enragés.

Le fleau rabique sert depuis quelques jours à l'assouvissement de vieilles rancunes. Plusieurs caniches ont disparu soudain de la circulation sans qu'il soit possible de savoir s'ils ont été volés ou égarés par de charitables voisins.

Un nombre de citoyens se sont fournis de caniches de grand prix, et la police ne sait plus à qui entendre des propos volés.

On abat des chiens un peu partout et jamais on n'aurait cru qu'il y avait tant de chiens enragés.

Aménités entre voisins

Le juge Martineau a condamné Mme Wilfrid Paquin et Mme Joseph Emile Forget à payer 20 de dommages exemplaires à M. Adélaïde Brunette.

Il s'agissait d'une chicane entre voisins. Les enfants s'étaient querellés et Mmes Forget et Paquin ont vertement apostrophé M. et Mme Brunette et leurs enfants en termes d'une vigueur peu commune.

Le juge a donné raison à M. Brunette, mais comme les insultes étaient plus désagréables que dommageables, il a réduit les réclamations à 20 et au paiement des frais.

Riche Arôme
Saveur Délicieuse
THÉ ET CAFÉ
SEAL BRAND
de
Chase & Sanborn

CHARBON
VAPEUR
 Chaleur intense — Rendement économique — Pas de cendre — Pas de machete
 Préparation soignée. **QUI RENDENT**
LAUTANT DE QUALITES LES CHARBONS
MORGAN ET EDNA
 — les favoris du marché.
 Production quotidienne: 60 chars.
 RENSEIGNEMENTS SUR DEMANDE
PHOENIX COAL CO. WILFRID LEREL, Dir. gérant.
 83, Craig ouest, Montréal. Tél. Lancaster 7737

La cave aux liqueurs est-elle meuble ou immeuble?

La Commission des liqueurs a l'intention d'en appeler de la décision du juge Monet dans la cause de Desormeaux.

Desormeaux a été arrêté comme il transportait du whisky acheté avant le règne de la Commission. Celle-ci prétend que personne n'a le droit de transporter des liqueurs alcooliques achetées avant l'avènement de la Commission. Dans ce cas, a exposé M. Léonce Plante, procureur de Desormeaux, l'heureux possesseur d'une telle cave, ne pourra s'il déménage au mois de mai prochain, emporter avec lui ses liqueurs. Il devra les laisser à son successeur comme gage de sympathies. De même personne ne pourra transporter de ces liqueurs avec lui à sa maison de campagne. Il y a une foule de gros bonnets qui se trouvent ainsi condamnés à une éternelle exclusion dans leurs logis.

Le juge Monet a rejeté la poursuite de la Commission.

La cause de Sciafola

Le juge Perrault a commencé à entendre hier, la cause de Giuseppe Sciafola, accusé de tentative de meurtre pour avoir pris son revolver à Valentin, qui a blessé grièvement un Finlandais du nom de Lennod, dans un bouge de la rue Saint-Félix.

Le juge Perrault a reçu une lettre signée par un nommé Valentino, où l'attention est exposée dans tous ses détails.

Montréal-Sherbrooke

Nous sommes ici parce que... nous sommes ici parce que... nous avons voyagé par le Canadien Pacifique de Montréal à Sherbrooke et nous l'avons fait dans la paix et le confort aussi bien qu'avec rapidité. C'est dans un voyage aussi court qu'on peut voir toute la beauté du paysage offert par l'hiver canadien dans les campagnes.

De Montréal à Sherbrooke par le C.P.R., ce n'est pas un voyage, c'est une bonne partie de plaisir.

Voyez le plus proche agent des billets du Canadien Pacifique ou M. P. C. Lydon, agent des voyageurs en ville 143, rue Saint-Jacques, tél. Harbour 4241. (réc.)

Que est l'abonné... qui ne pourrait pas trouver, chaque année, au moins un nouvel abonné? Pour réussir il n'y a qu'à vouloir. Donc tous à l'oeuvre.

Partie de cartes

L'Association professionnelle des employés de bureau donnera sa partie de cartes, au profit de ses œuvres d'assistance, mercredi 10 mars 1926, à 8 h. 30 p.m. en la salle des séances de la Maison de la Fédération, 443, rue Sherbrooke

Les hommes d'affaires de l'Est

Un concert aura lieu ce soir, à la salle des Buffalo, 1615, rue LeTourneux, sous le patronage de l'Association des hommes d'affaires de l'Est.

Le négroillon avoue son vol

Le jeune nègre qui a été arrêté par l'agent de police Joicoeur comme il venait d'arracher une sacoche à une dame, rue Berri, s'est avoué coupable devant le juge Lacroix, en Cour des jeunes délinquants. La sentence sera imposée le 29 mars prochain. Le prévenu n'est âgé que de 15 ans.

Québec, la vieille cité haut perchée

Outre l'exclusivité de son site et la grandeur pittoresque de ses alentours, la ville de Québec offre un charme historique plus intense et plus prenant que n'importe quelle autre du continent. Près de quatre siècles se sont écoulés depuis que Jacques Cartier le vaillant marin de Saint-Malo, France, mit le pied sur ce site (qu'occupait alors la bourgade indienne de Stadacona) et lia une entente amicale avec Donnacona, chef de la grande tribu algonquienne.

Et pourtant, l'atmosphère des deux siècles des vieux pays y flotte encore. L'un des meilleurs moyens de s'en rendre compte est de se promener dans son enceinte, le long des vieux remparts et par les rues étroites et pittoresques. Point n'est besoin de posséder une imagination extraordinaire pour se rappeler les hommes et les femmes qui furent les pionniers de notre Canada, de se les représenter dans les costumes de l'époque, parcourant ces mêmes lieux.

Il est peu de voyageurs à Québec qui oignent de visiter le sanctuaire de Sainte-Anne de Beaupré, où les pèlerins pieux vont depuis 250 ans solliciter la santé. Le service de trains qu'offre le chemin de fer National entre Montréal et Québec est le meilleur et contribue à vous faire jouir de votre congé. Un radio vous divertit sur le train partant l'après-midi de Montréal. M. O. Dufour, agent des voyageurs en ville pour le chemin de fer National du Canada, 230, rue Saint-Jacques (Main 4731), se fera un plaisir de tracer votre itinéraire, de retenir vos places, ou bien consultez n'importe quel agent de chemin de fer National du Canada. (réc.)

Incendie dans une maison de rapport

Un incendie a éclaté à la maison de rapport Château Laurier, 1035-45, rue Saint-Viateur, hier matin. Les dommages causés par l'eau sont considérables.

Université de Montréal

COURS D'ITALIEN

LETTRE DE FADETTE

LA PETITE MADAME COLLIN

Elle a 94 ans: toute petite, un peu ridée, elle a des yeux vifs et brillants comme ceux d'un oiseau, des gestes gracieux, un sourire fin et bon qui illumine toute sa figure ronde... et hélas! elle habite chez les vieilles, à l'Hôtel-Dieu. Certes! elle y est bien soignée, mais elle n'y semble pas à sa place, n'étant pas de celles que l'on trouve ordinairement dans les hospices: son langage, ses manières, indiquent une bonne éducation, c'est une dame, une très ancienne dame de l'ancien temps.

Comment se fait-il qu'aucun parent, même éloigné, n'ait pu lui procurer la douceur d'une chambre à elle, en lui payant une petite pension?

Délicate et fine, comme elle doit souffrir de certaines promiscuités! Maintenant que je l'ai découverte, j'irai souvent la voir: ce sera un plaisir pour elle et pour moi. Elle me surprend, elle m'amuse et elle m'édifie. Hier, en souriant, elle m'avouait qu'elle est prompte: "Je perds quelquefois le gouvernail de ma goélette et ce n'est pas bien; le Seigneur Jésus, qu'il faut imiter autant que possible, était un homme qui avait toujours de l'empire sur lui-même."

Elle aime à rappeler ses plus anciens souvenirs et ils m'ont permis de la voir, enfant de propriétaires riches, dans une grande maison de pierre, sur les bords du Richelieu, avec des frères, des sœurs; le nom d'une servante, chargée du soin des enfants chez son père, revient souvent dans la conversation, car La Dolphie la trouvait insupportable, "et le fait est que je lui jouais des tours pendables".

Je l'écouterai des heures, les jours où son passé surgit tout vivant, et où elle l'attire à elle pour me le présenter.

Elle eut, à vingt ans, le désir d'entrer au couvent des Soeurs Grises de Saint-Hyacinthe, — elle avait été élevée à la Congrégation, à Saint-Denis. Elle demeura près d'un an au noviciat. "Mais la Mère Supérieure, après force prières et réflexions, cite gravement la petite vieille, décide que je n'étais pas faite pour la vie du couvent. Ah! je fus surprise et désappointée! J'écrivis à mon père de venir me chercher et je l'attendis chez un oncle qui demeurait sur la rue Cascades. Et rendue là, je n'avais plus que de la joie de retourner à la maison, de revoir mon Richelieu, de remettre mes belles robes. Le samedi, je pensais bien qu'il viendrait, rapport au marché, et dès le petit matin, je ne tenais pas en place et je faisais la navette entre la table et la fenêtre. Enfin, la tête passée dans le carreau, j'aperçois, débouchant du pont, le berlot bleu et la Jargande qui mangeait le chemin! Ah! une fine bête, la Jargande, et qui faisait ses trois lieues à l'heure!"

"Si j'avais du contentement d'arriver chez nous! J'en bénissais mère Jauron qui n'avait pas voulu me garder! Maman pleurait de joie, les petits sautaient autour de moi et La Dolphie n'aurait pas mieux reçu un ange!"

"Et j'ai recommencé d'être heureuse, plus encore qu'avant mon départ. C'est que j'avais tout pour moi! Mon monde que j'aimais, du travail et du plaisir aimables; mais je vous le demande! à quoi sert-il tout à souhait? Dix-huit mois ne s'étaient pas passés que je faisais mon embarquée!"

— Une embarquée?

— Et une fâmeuse aussi! J'épousais un garçon malade. Ah! ses parents et lui-même nous avaient caché qu'il était malade... Mes parents le savaient riche, bien établi, et ils m'influencèrent... trop, ajouta-t-elle énergiquement.

— Et il mourut?

— Trois mois après notre mariage! Ah! qu'il m'avait trompée! Je ne l'ai jamais oublié!

— Et après?

— Je revins chez nous... comme en sortant du couvent! fit-elle d'un petit ton triomphant.

— Mais, vous aviez du chagrin?

Après une hésitation: "Oui, oui... j'avais du chagrin, mais mon bon Seigneur! il m'avait tant trompée!"

— Vous ne vous êtes pas remariée? Veuve à 22 ans, et jolie, car je vois encore comme vous étiez jolie!

— Je n'étais pas vilaine; on disait que j'avais un beau teint, de beaux cheveux et les yeux clairs... oui, je puis bien le dire à présent que je suis laide: j'étais jolie, et je le savais: quand je me mirais, je le voyais bien! Mais je n'ai pas voulu me remarier; j'ai souvent été demandée, et mes parents m'y poussaient, mais cette fois je résistais... je ne voulais plus prendre de risques. Trompée une fois, c'est assez pour une femme!"

Elle s'absorbe dans ses réflexions, je la regarde en silence et tout à coup elle relève la tête, et tout gaiement: "On dit qu'au ciel, nous nous reconnaitrons! Il va falloir alors que le bon Dieu repasse mes plis et me remette des roses sur les joues pour qu'il me reconnaisse! J'ai changé depuis soixante-douze ans!"

A la chapelle, le dimanche, elle est à peindre: robe en lainage noir, très ample qui rase le sol, colletterie de soie garnie de petites rossettes, chapeau fermé retenu par des attaches en ruban, menottes de filet. Elle marche droit, la tête haute, tenant son livre de prières d'une main et de l'autre soulevant un peu sa robe... elle fait une belle révérence d'autrefois avant d'entrer dans son banc. La voyez-vous? Elle est délicate, la petite madame Collin!

FADETTE

Eglise incendiée

L'église de Saint-Armand de Missisquoi, village situé près des lignes américaines, a été détruite par un violent incendie dimanche matin. Les flammes ont été découvertes vers 9 heures, avant la grand-messe et elles ont réduit l'église en cendres avant qu'on ait pu avoir l'aide de Bedford.

Les pertes s'évaluent à \$25,000 et les assurances ne sont que de \$8,000.

dit-on. On ne connaît pas l'origine des flammes.

Avis aux Noëlistes

Les Noëlistes et leurs amis sont invités à prendre part à la retraite fermée qui sera prêchée pour elles et leurs amis ainsi que pour les membres des cercles d'études du 19 au 23 mars au soir.

Prière de s'inscrire d'avance au couvent de Marie Réparatrice, 1025, rue Mont-Royal ouest, Téléphone, Atlantic 3724.

DOULEURS PAR TOUT LE CORPS

Deux nouveaux cas de maladie féminine soulagée par le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham

Barrington, N.E. — "J'avais des sensations affreuses, maux de tête, douleurs dans le dos et le côté, et par tout le corps. Chaque mois, j'étais obligée de me coucher, rien ne me soulageait. J'ai vu ce que le journal disait au sujet du Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, puis je reçus une petite brochure à ce sujet, par la poste, alors mon mari en fit venir une bouteille de chez Eaton, et j'en achetai d'autres de la pharmacie. Je suis très bien maintenant et fais tout mon travail, je puis sortir plus souvent. Je dis à mes amies que c'est le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham qui me fait tout ce bien." — Mme Victor Richardson, Barrington, N.E.

Doleurs sourdes dans le dos

St. Thomas, Ont. — "J'ai pris quatre bouteilles du Composé Végétal de Lydia E. Pinkham ce qui m'a grandement soulagée de ces douleurs sourdes et fortes dans le dos, et de la faiblesse dont j'ai souffert pendant cinq ans après la naissance de mon bébé. Après avoir pris le Composé Végétal et employé le "Sanative Wash" de Lydia E. Pinkham, je me sens mieux que je l'ai jamais été pendant sept ans, et je conseille à mes amies de le prendre." — Mme F. Johnson, 49 Moore St., St. Thomas, Ontario.

"Les cuisines Clark vous aideront."

13 Délicieuses SOUPES CLARK

Très concentrées — une boîte donne 3 ou 4 assiettes.

Nourrissantes et peu coûteuses.

Toutes les viandes employées sont inspectées.

Voyez sur l'étiquette "Canada Approved,"

garantie de qualité.

W. CLARK LIMITED, MONTREAL, P.Q.

ST-REMI, P.Q. ET HAWKOW, ONT.

12-25

Association des anciens de l'école Ste-Brigide

A une assemblée spéciale, tenue le 28 février 1926, sous la présidence de M. Conrad Gauthier, vice-président de l'Association, il a été proposé par M. l'échevin Honoré Emond, secondé par M. Armand Renaud, et approuvé à l'unanimité, qu'une résolution de condoléances soit adoptée et transmise à M. Adhémar Malhot, président, à l'occasion de la mort de sa belle-mère, à M. Philippe Aubé, secrétaire, pour le décès de sa mère, et au révérend Frère Georges, directeur de l'école et vice-président honoraire de l'Association, pour la mort de son père.

Séance au collège Ste-Marie

C'est demain soir, mercredi le 10, à 8 heures 30, que s'ouvrira chez les Jésuites de la rue Bleury, les grandes fêtes à l'occasion de la béatification de nos martyrs canadiens.

On y donnera une séance dramatique et musicale à laquelle prendront part un certain nombre d'anciens bien connus et souvent applaudis sur la scène du Gesù.

Cette soirée sera présidée par Sa Grandeur Mgr R.-M. Rouleau, évêque de Valleyfield.

Cette même séance sera répétée, jeudi, le lendemain soir, sous la présidence de S. G. Mgr Alphonse Deschamps, évêque auxiliaire de Montréal.

M. Zidler obtient le premier prix

Paris, 9 — Au concours de poésie de l'Alliance Nationale pour l'accroissement de la population française, 400 manuscrits furent présentés. Le premier prix fut attribué à l'excellent poète Gustave Zidler, pour son poème *Patres Patria*. Ce prix est de cinq mille francs. M. Gustave Zidler prépare un nouveau recueil de vers.

Nouvelles des Magasins EATON

MODES NOUVELLES

Notre Exposition d'E- légances Printanières

Mercredi et les jours suivants

vous attend la plus cordiale bienvenue à l'inauguration du "tout nouveau" de Paris, Londres et New-York, les plus exquises créations de la haute couture étant représentées.

TRESORS merveilleux de la Mode Printanière, dans les sentiers ensoleillés de l'élégance féminine où les jeunes tulipes modulent leur chant de renouveau, apparaissent les silhouettes nouvelles, les tissus nouveaux, les nouveaux ensembles et les nouvelles fantaisies de la déesse capricieuse.

Nos représentants qui ont assisté aux Ouvertures de Paris ont pris des notes, ont fait faire des copies des modèles favorisés, les ont expédiées par le premier paquebot — et cette collection est maintenant soumise à votre approbation. D'ailleurs notre Magasin tout entier fait entendre une orgueilleuse chanson printanière de choses nouvelles pour vous-même, votre famille et votre foyer.

Dans le Salon de l'Ensemble

sont brillamment rassemblés de superbes témoignages du goût parfait de Madame Martin, arrivée tout récemment de Paris, où elle a marqué son choix du cachet de sa science innée de l'élégance féminine. Vous pourrez admirer des robes, costumes, chapeaux et accessoires par les promoteurs de la mode parisienne.

Poirot
Molyneux
Talbot
Miler Soeurs
Jenny

Patou
Hermance
Suzelle
Saget

Salon de l'Ensemble — troisième étage

Des modèles feront
admirer, les Modes
Nouvelles.

Nos travaux de construction sur la rue Ste-Catherine diminuant le nombre de nos étalages, nous prendrons ce moyen pour exposer ce qu'il y a de nouveau en fait de robes, manteaux et costumes pour dames et jeunes filles.

De 10 à 12 a.m. et
de 2 à 4 p.m.

Dans le Salon de l'Ensemble et au rayon de la confection, troisième étage.

Magasin ouvert de 9 a.m.
à 5.30 p.m.

THE T. EATON CO LIMITED
DE MONTREAL

Commandes téléphoniques—Uptown 7000

FEUILLETON DU "DEVOIR"

Le Romand' Allégrette

Par M. Goudareau & F. Greissac

28 (Suite)

— Elle est délicate!... disait l'importance... Heureux mortel susurrant-elle — et, sous le compliment, le nouvel époux croyait deviner l'ironie... Prenez garde, Pierre, mon enfant, de manier délicatement ce joli bijou... Et il marmottait: "Je le manierai à ma guise".

Après un dernier geste amical, Mme de Saint-Bonnet s'enfonça sur les moelleux coussins qui garnissaient l'intérieur de son coupé et, bercée par le roulement de sa voiture, se livra à ses réflexions: "Etrange... murmura-t-elle, cette petite femme!... et bien original, ce pauvre Pierre!"

S'arrachant à ses pensées, elle fit arrêter la voiture pour renou-

quer le Curé qui rentrait chez lui, réclant son bréviaire.

— Montez donc, monsieur le Curé... Vous avez fait une bonne promenade?... Moi, je viens de chez mes cousins Rodillan-Latour...

— Moi aussi, madame, j'ai passé tout à l'heure à "La Fontaine-aux-Jones".

— Ah! vraiment?... Vous s-ont-ils présentés la jeune mariée?... Comment la trouvez-vous?

M. le Curé eut l'air embarrassé: — Mon Dieu!... oui, madame, on me l'a présentée... mais... vous le dirai-je?... je ne l'ai pas vue.

Mme de Saint-Bonnet éclata de rire: — Pas vue!... Voyons, monsieur le Curé... n'avez-vous pas aperçu une robe rose?...

— Rose... Précisément... il m'a semblé que c'était une enfant.

— Du tout, du tout, monsieur le Curé, le petit tablier rose, c'était Mme Rodillan-Latour.

XII

Fin de journée

Le général rentra, ce soir-là, d'assez mauvaise humeur... Il se remémorait ses protestations de la veille au sujet de sa belle-fille...

puis, sa colère fondant, en présence du gracieux et timide minois, comme neige au soleil... Il se rappelait son "Ma fille, venez dans les bras de votre père", et se sentait un peu embarrassé, vis-à-vis de sa famille, du personnage que les circonstances lui avaient fait jouer en dépit de sa volonté.

Selon son habitude, il alla droit à la salle à manger.

Autour de la table, bonne-maman s'affairait, défrassant un pli de la nappe, rectifiant l'arrangement des serviettes, changeant une salière de place et promenant un regard satisfait sur la vaisselle fine et l'argenterie massive.

Mme Marie-Caroline rentrait, un bouquet de roses à la main... Un délicieux fumet s'échappait de la cuisine... La broche antique grin-

çait, et on entendait la voix de Rosalie gronder tout seule.

Le général se jeta lourdement dans un fauteuil.

— Que signifie cet appareil?... On dirait les apprêts d'un festin.

— Oh! tout simplement un dîner de famille... Il faut bien un peu fêter ces enfants! répliqua bonne-maman, très occupée à garnir des assiettes de petits fours.

— Un dîner à trente-six garais pour cette petite!

— J'ai à bien traiter tous ceux que je reçois... D'ailleurs, il est inutile de faire des simagrées à son sujet, pour lui ouvrir les bras tout grands, comme tu l'as fait hier.

Maintenant, laissez-nous tranquilles, car nous avons à faire, Marie-Caroline et moi.

Pendant ce temps, dans sa chambre, Allégrette rentrait en possession de ses effets de toilette.

— J'ai fait de mon mieux, disait Julie, l'accroche de la jupe ne se voit presque pas... J'ai un peu raccourci les manches du corsage pour enlever le parties déchirées.

— Ce n'est pas mal, Madame vera!

Avec l'aide de l'adroite femme de chambre, Allégrette, l'air sou-

cieux, se rhabillait. Le dernier croche mis, Julie s'écria:

— C'est très bien ainsi; que madame regarde...

La psyché, qui avait reflété le matin la petite fille en sarrau rose, reproduisait maintenant une tout autre image... La jupe de drap fin gris foncé moulait savamment la délicate taille; la blouse bouffante en tussor drapait bien le buste encore peu enfantin; une colletterie de fine dentelle crème, bordant l'encolure en pointe, retombait sur les épaules et les élargissait un peu.

Allégrette se considérait, perplexe... Ses fins sourcils se fronçaient, et une amusante ride se creusait sur son front... A la fin, elle soupira, et se tournant vers Julie:

— Julie, pourriez-vous me recoiffez, d'une autre manière?

— Oui, madame... de quelle façon?

— Quelque chose de simple... de très simple... comme... comme... Allégrette s'arrêta, mordit ses lèvres, puis, très vite, elle acheva: "comme ce demoiselle..."

— Oui, madame, répondit Julie en avançant une chaise.

La jeune fille s'assit... En un tour de main, Julie déroula les tresses... les défit, brassa et rebrossa les beaux cheveux blonds...

puis, très adroitement, elle les releva sur le devant et massa l'opulente chevelure un peu au-dessus de la nuque.

— Une petite frange un peu frisée pour ombrager le front, dit-elle, et ce sera tout à fait bien.

La cloche du dîner sonna.

— Mon Dieu! Julie, vite, je serai en retard...

— Que madame ne s'inquiète pas, on ne se rend jamais à la salle à manger au premier coup. Aussi Rosalie a-t-elle pris l'habitude de sonner au moins au quart d'heure avant de servir... Là, voilà qui est fait!

Julie sortit... Allégrette jeta un dernier regard à la psyché, et sourit... Elle se trouvait gentille.

"Si Pierre pouvait être content!" soupira-t-elle...

Sur la cheminée, il y avait une jolie Vierge, tenant l'enfant Jésus dans ses bras... La petite mariée se tourna vers elle, joignit les mains, et, très naïvement, fit sa prière.

"Bonne sainte Vierge... vous savez, je n'ai plus de maman..."

Soyez un peu la mienne...; demandez au bon Dieu, pour moi, que mon mari soit plus grognon et qu'il m'aime un peu... en attendant que ce soit beaucoup..."

Elle se décida alors à descendre... Il faisait presque nuit... En tâtonnant, elle trouva la rampe de l'escalier... En face d'elle, quelqu'un montait:

— C'est vous, Allégrette? dit la voix de Pierre.

— Oui, c'est moi.

— J'allais vous chercher... Donnez-moi la main... il fait bien sombre, et vous ne connaissez pas les autres de la maison... Faites attention... il y a encore plusieurs marches... Laissez-vous conduire.

Un petit silence... puis il reprit, hésitant un peu:

— Ma pauvre petite Allégrette, il faut avouer que nous avons eu une triste journée... Je confesse que j'ai été aussi désagréable que possible... un ours véritable... Ne m'en veuillez pas trop... je suis souvent... très souvent nerveux.

— Au milieu des ténèbres, une petite voix demande:

— Est-ce que vous serez tous les jours nerveux, Pierre?

(A suivre)

Ce journal est imprimé aux Nos 356-360, rue Notre-Dame Est, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE, (à responsabilité limitée), GEORGES PELLETIER, administrateur et secrétaire.

PETITES AFFICHES

Tarif

CARNET MONDAIN, etc. par insertion.

COLLEGE DE BARBIER

CHAMBRES ET PENSION

Jeunes gens, comrads, étudiants et au-
cun Maison St-Joseph, en occupant l'im-
meuble de l'ancien hôpital Notre-Dame,
trouvent beaucoup d'agrément. Elle offre mainte-
nant beaucoup de chambres, des salles spacieu-
ses pour amusements, conférences, etc.
Les prix sont pourtant les mêmes qu'autre-
fois : \$5.00 à \$8.50 par semaine. N. 351, N.
Notre-Dame Est, près de la gare Viger. 1

PENSION DEMANDÉE

PENSION DEMANDEE
Monsieur désire pension de table
famille végétarienne; localité préférée
Hile-End ou Annexe. Ecrire : Le De
astier 150.

BUREAU A LOUER

Magnifique bureau à louer au rez de
chaussée. S'adresser à J.-E. Fournier
à Paris sur les lieux, no 11 rue N.
Dame ouest.

BANDAGES POUR HERNIES

Bandages Lindman recommandés com
tant les meilleurs par les médecins
plus réputés. Au service du clergé d
40 ans. Albert Demers, gérant, 745
Coltheine ouest, chanaLe 10. Uptown 15

CAISSES ENREGISTREUSES

CAISSES enregistrees "National"
coute main, garantie 2 ans; reparat
Landry et Berthelume Limitee", 1 N
Dame est. Main 4357.

ARGENT A PRETER

A. JETTE & CIE, 50 Notre-Dame
courtiers en immeubles, experts en
affaires, Etabli 1885. Frs premiers
deuxieme hypothecues, Achetons hyp
ques, balance de prix de vente. it

TABAC EN FEUILLES

Spécialité : Tabac en feuille

AVIS.
Après le tier mars prochain, la
MAISON DE PIERRE TAIN ET

MAISON PIELTAIN LT
PEINTURE ET BOUVRURE
transportera ses ateliers au no 79
Benoit, près Ste-Catherine, entre
Laurent et Bleury.

MAISON PIELTAIN LT
409-413 Ontario Est Est
13

Province de Québec COUR DE CI
District de Montréal.
 No 2176.
 Jos. Cloutier, demandeur, vs H.
 Gauthier, et vir, défendeur.
 Le présent jour de mars 1925, à 10
 heures de l'après-midi, le Gendarme dudit
 district, au no 8387, rue St-Denis, en la
 ville de Montréal, seront vendus par auto-
 rité de justice les biens et effets mobiliers
 appartenant à la cause, consistant en un
 no, meubles de ménage, etc.
 Conditions: ARGENT COMPTANT.
 Ed. DESROS, Juges, H.C.S.
 Montréal, 9 mars 1925.

Province de Québec,
District de Montréal,
No 1375

Cour supérieure

WILSON & WILSON, corps politique
incorporé ayant sa principale place

autres dans la cité d'Outremont, et de
de Montréal, et de la région de
WILLIE SENEGAL, constructeur,
cité et du district de Montréal, défendeur.
Il est ordonné au défendeur de se défendre de la
autre dans le mois.
Montréal, 6 mars 1926.
T. DEPATIE,
Dép. procureur.
LAURENT FAUTUEN,
avocat.

Prochaines de Québec,
District de Montréal
No 1341.

Cour Supérieure

DAME IRÈSE BENOIT, de la
district de Montréal, épouse communale.

bleins de Lorenzo Lemaire, d'importantes places au sein des présentes par jour de la Cour Supérieure, de la demande.

VS

LORENZO LEMAIRE, des mêmes mensuris, défendeur.

Une action en réparation de biens instituée en cette cause le vingt-jour de février 1926.

Montréal, le 4 mars 1926.

ROGER DESMARIS,
Procureur de la demande.

CANADA
Province de Québec.

Cour de Circuit du district de Montréal

McCahey & Systems Limited, cor-
titique et incorporé ayant son bu-
bureau d'affaires dans la ville de
dans la province d'Ontario, et ayant
un bureau d'affaires dans la pro-
Québec dans la cité et district de Mon-
demande

— contre

Louis Lipshitz, autrefois de la
Montréal, et maintenant de lieux in-
désignés

et

Laurentien Insurance Company,
politique et incorporé ayant son bu-
bureau d'affaires dans la cité et
de Montréal.

Il est ordonné au défendeur de
payer la somme de \$100,000,000,000
Montréal, 4 mars 1928.

(Par ordre)

H. RIVEST,
Député-accrédité de justice

100

LA VIE SPORTIVE

Perreault tentera de nouveau la traversée de la Manche, à la nage

Couronner sa remarquable et brillante carrière par la traversée de la Manche, exploit qu'il a déjà tenté quatre fois, mais dans des conditions contraires, voilà la suprême et légitime ambition d'Omer Perreault, le plus grand nageur de fond que le Canada ait jamais produit!

Absolument remis de ces brûlures reçues lors de sa dernière tentative, en septembre 1923, brûlures qui le mirent à deux doigts de sa perte, Perreault va de nouveau tenter de traverser l'océan avec son fidèle gérant et entraîneur, Armand Vincent, très connu pour ses talents dans toutes les branches de sport. Perreault essaiera d'arracher à la Manche la redoutable victoire qu'elle lui a déjà refusée en quatre circonstances différentes.

La tentative de Perreault fera partie du programme organisé par le Prince de Galles pour faire revivre les sports athlétiques en Angleterre.

Perreault, dans le silence et l'ombre, s'entraîne avec un soin sans égal à la terrible épreuve qu'il entreprendra cet été. Il est aujourd'hui en merveilleuse condition physique. Il échoue, chose pratiquement impossible, ce ne sera pas par manque d'entraînement.

Bel athlète, âgé de 25 ans et pesant 190 livres, vivant une existence régulière et réglée, Omer n'a rien à envier aux autres athlètes. Et, comme sa suprême ambition est de réussir dans son audacieux projet, il essaiera de couronner sa dernière tentative par un éclatant succès et en établissant des records qui ne seront probablement jamais égalés.

Lorsque Perreault dut abandonner la lutte en septembre 1923, il n'avait plus que deux milles nautiques à faire pour atteindre la côte anglaise en ligne droite! Il avait tenu l'eau 10 heures durant et il nageait toujours avec la même vigueur et la même brasse. Ceux qui l'accompagnaient, sur un navire l'encourageaient, Perreault leur répondait toujours: "Ca va bien, je me sens confiant". Mais il avait trop présumé de ses forces à vaincre la terrible Manche. La mer devint impossible et Omer lutta longtemps pour demeurer au même endroit, tant les vagues étaient irritées et tant le courant était contraire à son avance! C'est les larmes aux yeux que le vaillant nageur canadien se laissa remonter à bord de son remorqueur!

Là, un malheur encore plus terrible l'attendait. En effet, pendant que Perreault était dans sa chambre abattu et découragé par son échec, la fournaise qui réchauffait la pièce fit explosion. En un instant, Perreault fut enveloppé de flammes et on eut toutes les misères à empêcher que Perreault ne fut brûlé vivant! Mais les blessures que le feu lui avait faites furent longtemps regardées comme fatales. Transporté d'urgence à Montréal et confié aux bons soins d'un hôpital, la robuste constitution de Perreault finit par prendre le dessus bien que la convalescence fut longue et douloureuse.

Perreault est aujourd'hui guéri et conserve l'ambition de prendre sa revanche sur la Manche. Un expert anglais, un vieux loup de mer, le capitaine Rutherford, n'a-t-il pas déclaré au correspondant du Star à Londres que Perreault avait battu le record mondial de Tiresboschi, l'argentin qui traversa la Manche,

en seize heures, par au moins cinq heures s'il eut pu tenir une heure et demie de plus dans l'eau, Tiresboschi lui-même, ce nageur millionnaire, qui fait du sport pour son unique plaisir, n'a-t-il pas dit que le seul qui puisse mettre son record en danger, c'est Omer Perreault.

Reconforté par d'aussi éloquentes témoignages et encouragé par tout un peuple dont il est et deviendrait encore plus l'idole s'il réussissait à traverser la Manche, l'as canadien va, dans quelques mois, en mai pour être plus exact, partir pour l'Europe. Cette fois il suivra un programme plus favorable, car, l'expérience aidant, Perreault et Vincent ont appris des choses qu'ils ne savaient pas lors de leurs premiers voyages.

Ainsi, Perreault, partira de la côte anglaise, de Douvres, au lieu de se jeter à la mer au Cap Gris-Nez, du côté français. La raison en est que la côte anglaise est plus rocaillieuse, tandis que celle de la France est sablonneuse. Un nageur expérimenté est toujours en désavantage s'il termine une randonnée de la sorte sur une rive dure et rugueuse. Sur un rivage de sable, au contraire, le nageur peut plus facilement se pousser et aller plus vite. Voilà déjà un bon point en faveur de Perreault. Le programme comprend plusieurs autres détails importants que l'on ne veut pas publier trop prématurément. On peut être assuré cependant que Perreault aura tous les atouts possibles lorsqu'il fera sa prochaine tentative.

Nous donnons plus bas les résultats des tentatives faites à date par Perreault pour traverser le fameux ruisseau d'argent qui sépare la France de l'Angleterre.

Premier essai: 5 août 1923: Perreault séjourne 8 heures à l'eau et abandonne par suite d'une mer démontée.

Deuxième essai, 30 juillet 1922: Le mal de mer force Perreault à sortir de l'eau après trois heures de nage.

Troisième essai: 5 août 1923: Perreault tient bon pendant 12 heures et 50 minutes et se rend à trois milles de la côte anglaise.

Quatrième essai: 4 septembre 1923: Perreault séjourne 10 heures à l'eau et se rend à 2 milles de la côte anglaise. (C'est en remontant sur son remorqueur qu'il faillit être brûlé vif au cours d'une explosion). Disons en dernier lieu que si Perreault est un peu favori par de bonnes conditions atmosphériques, il ne peut manquer de réussir l'envie exploit et, qui sait, battre peut-être le record établi.

Ainsi, nous aurons l'été prochain un Canadien de race, de langage et de cœur, qui figurera au palmarès de la plus dure mais aussi de la plus belle des épreuves sportives qui puissent tenter les muscles et la volonté d'un humain.

Perreault s'est grandement signalé en gagnant le Marathon de nage Excelsior-Henderson, Montréal-de-Repentigny, sur une distance de 30 milles en septembre 1925. Perreault a alors déclassé complètement 14 autres concurrents et a terminé 40 minutes en avant de son plus proche adversaire.

En terminant, nous ne pouvons que souhaiter bonne chance, bon vent et bonne mer à notre fameux compatriote et nous espérons qu'il sera l'objet d'une belle fête à son départ comme il le sera l'objet d'une réception, triomphale celle-là, à son retour, si la Providence veut bien lui laisser couronner sa carrière par une performance mondiale qui jettera dans l'ombre toutes les prouesses nautiques accomplies jusqu'à nos jours.

LES CHAMPIONNATS AMATEURS DE BOXE DE LA PROVINCE

L'ASSOCIATION ATHLETIQUE DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL, COMITE POUVOIR OBTENIR UN SUCCES COMPLET AVEC LE TOURNOI ANNUEL QUI AURA LIEU LES 15 ET 18 MARS, A LA SALLE DU CONSEIL LAFONTAINE DES CHEVALIERS DE COLOMB — LES OFFICIERS SONT CHOISIS

On est à mettre la dernière main à l'organisation des championnats de boxe provinciaux qui auront lieu lundi et jeudi prochains, les 15 et 18 mars.

Comme on le sait, ces championnats auront lieu dans la salle des Chevaliers de Colomb, 352 rue Sherbrooke est, près Saint-Denis.

A la dernière assemblée du comité d'organisation on a décidé que le 15 au soir, il faudrait que les concurrents fassent exactement le poids de leur classe ou moins; le 18 au soir, livre de plus que le poids de la classe d'entrée sera allouée. Les différents concurrents sont donc priés d'en prendre note et de se rappeler que la livre accordée en plus ne sera allouée que le 18, lors des finales.

Un homme qui manquera à l'appel non seulement perdra son droit, mais sera suspendu. Une magnifique coupe sera décernée au club qui remportera le plus grand nombre de points. Trois points seront alloués pour un championnat; deux pour un finaliste; et un pour chaque victoire. Une médaille de d'or souvenir sera donnée comme premier prix et une médaille d'argent comme deuxième prix.

Il y a dix classes d'entrée: 108 livres; 112 livres; 126 livres; 135 livres; 147 livres; 160 livres; 175 livres et au-dessous; 175 livres ou plus.

Les prix d'admission seront de 55 cts., 85 cts et \$1.25.

Les différents officiels du tournoi ont également été choisis et seront priés, par lettre spéciale, de bien vouloir accepter leurs charges.

Pesours: Sergent Hébert, constable Chabot et Capitaine Lafond; les services des deux premiers ont été obtenus, grâce au bon vouloir du chef Bélanger.

Chronométrateurs: le chef Bélanger, M. Bourdon, secrétaire de l'A. U. de C. M. McDonald, président du comité des règlements, Pierre Beaudin et Paul H. Lévesque.

MM. les Drs Alfred Leroux et Gaston Baril ont été chargés des examens médicaux.

De plus, les docteurs E. Dubé, chirurgien, A. Comtois, électrocardiologiste, Ernest Foucher, spécialiste, ont gracieusement offert leurs services et seront présents aux deux séances en cas d'accidents ou d'urgence quelconque.

Le maître de cérémonie sera M. X. E. Carbone, rédacteur sportif du Devoir.

Les arbitres seront: MM. Eugène Brousseau, Ted Cossette, Bert Lythe et Jos O'Brien.

Les juges: MM. E. Richard, O. Deschamps, Charles Audet, Capitaine Roberts, John Long, Tom, Callory, Harry Turner.

Les reporters officiels seront respectivement: MM. Rosario Richer et Bernard Lacasse.

Des blancs d'entrée ont été envoyés à tous les clubs sportifs de la ville. Si par hasard il y a eu oubli ou erreur, prière est faite de communiquer immédiatement avec le docteur E. Bernier, 354, rue Sherbrooke est, Tél. Est 9647.

Quant aux villes de la province, les blancs d'entrée ont été envoyés aux différents rédacteurs sportifs des journaux de ces localités. Québec (Soleil); Sherbrooke (Tribune); Trois-Rivières (Nouveliste); Shawinigan (Review); (L'Echo) Valleyfield (Progrès); Lévis (Quotidien); St-Lambert (South Shore); Joliette (Étoile du Nord); Saint-Hyacinthe (Courrier).

Il est bon de remarquer que les entrées seront closes jeudi le 11 mars, après la dernière maille. Prière est donc faite de retourner ces entrées le plus tôt possible, à l'Association Athlétique de l'Université de Montréal, 354, rue Sherbrooke est.

M. Rosario Richer, directeur de la publicité de l'Association Athlétique de l'U. de M. nous prie de bien vouloir demander aux différents gérants, directeurs, ou boxeurs eux-mêmes, de lui communiquer le portrait et le record des différents concurrents, afin de donner à ces derniers le plus de publicité possible.

POSITION DES CLUBS DE LA N.H.L.

	G.	P.	N.	P.	C.	Pc.	A.
Ottawa	23	7	3	72	38	49	3
Montréal	18	13	7	72	64	41	4
Boston	16	13	9	81	82	36	3
Pittsburgh	16	16	7	73	66	33	3
Toronto	11	19	2	85	102	24	3
New-York	10	19	4	61	81	24	3
Canadien	10	21	1	65	95	21	4

Ce soir: New-York à Boston et Pittsburgh à Canadien à l'Arena.

Jeudi: Canadien à Toronto et New-York à Montréal au Forum.

Vendredi: Boston à Pittsburgh.

Samedi: Ottawa à Toronto et Canadien à Montréal au Forum. Le 15: Ottawa à Pittsburgh.

Jack Delaney est vainqueur

New-York, 9. — Jack Delaney, de Bridgeport, Conn., a remporté un "knockout" technique sur Joe Lohman, de Toledo, à la dixième ronde d'un combat limité à douze reprises, hier soir.

Lohman fut couché trois fois dans la cinquième ronde et dans la neuvième reprise la cloche le sauva du "knockout". Après deux minutes de combat dans la dixième ronde les seconds de Lohman jetèrent l'éponge.

LES PIRATES SONT BLANCHIS PAR OTTAWA

LES SENATEURS ONT VAINCU LE PITTSBURG PAR UN RESULTAT DE 3 A 0, HIER SOIR. LES CHANCES DES AMERICAINS SONT COMPROMISES. FINNEGAN A ETE L'ETOILE DE LA PARTIE

Ottawa, 9. — Jouant avec système, le club Ottawa a remporté une victoire décisive sur les Pirates hier soir, car les Sénateurs ont infligé un blanchissage aux gars de Pittsburgh, gagnant la partie par un résultat de 3 à 0. Par cette défaite, les chances des Américains de participer aux joutes de détails, sont grandement compromises.

Privé des services de H. Smith, l'on concédait des chances aux visiteurs de remporter la palme, mais les joueurs de réserve des Sénateurs se sont montrés très effectifs, et l'équipe de M. Ahearn a eu raison de ses adversaires. Frankie Finnegan, qui remplaçait Smith, a joué une partie sensationnelle et il a réussi à compter deux des trois points du club local.

PREMIERE PERIODE

Dès le début, le jeu fut rapide. Il y eut plusieurs changements dès le commencement. Connell, sauva un coup difficile lancé par un joueur de Pittsburgh. Ensuite Clancy fit une course et put près de compter mais il perdit le contrôle de la rondelle, après avoir forcé Worters à sortir de ses buts. Clancy se distingua avec une autre course enlevante. Conacher lança avec précision et Darragh lança sur le retour mais Connell arrêta tout. Les joueurs commencèrent à se bousculer. Finnigan et Cotton furent bannis. Finalement Nighbor prit une passe de Clancy, après que ce dernier eut arrêté McCurray. Il passa à Denney qui joua Worters pour la première fois de la soirée. Ensuite Darragh toucha le filet et Clancy se signala avec une attaque brillante. Le coup qu'il lança faillit renverser Worters.

DEUXIEME PERIODE

Clancy fut le premier à attaquer et secoua Worters. Sur une triple combinaison Finnigan lança mais Worters était encore sur ses gardes. Boucher fit une course enlevante mais Worters était encore là. Finnigan se signala. Cotton se signala avec de belles courses. Killea remplaça Finnigan et donna du beau jeu. Conacher prit des chances sur des coups de loin et Connell arrêta facilement ces coups. Roger Smith fit une longue course et se mit en jeu. Conacher fit la même chose mais Connell arrêta encore son coup. Drury manqua une belle chance. Finnigan fit une course mais manqua dans son anxiété. Les Pirates pressèrent le jeu mais n'aboutirent à rien. Il n'y eut pas de point dans cet engagement.

TROISIEME PERIODE

Conacher attaque mais doit s'arrêter devant Clancy. Connell sauva un coup difficile lancé par Darragh. Finnigan reçut la rondelle, déjoua Conacher et compta le deuxième point des Sénateurs. Subsequentement il fut banni pour avoir fait tomber Cotton. Conacher secoua Nighbor mais s'en tira sans punition. Spring fut envoyé sur la défense et fit quelques belles courses mais n'eut pas de chances contre Connell. Ensuite Finnigan compta un autre point pour les Sénateurs et à partir de ce moment-là ils prirent les choses aisément. Les Pirates travaillèrent dur mais sans aboutir à quoi que ce soit.

Alignement des équipes:

Pittsburgh	Ottawa
Worters	But
Conacher	Défense
R. Smith	Défense
Milks	Centre
McCurry	Nighbor
Darragh	Denney
Killea	Subs.
Cotton	"
White	"
Drury	"
Spring	"
Berlinguette	"
Lowrey	"

SOMMAIRE

Première période
1-Ottawa-Denney 14-30
Deuxième période
Pas de point.

Troisième période
2-Ottawa-Finnigan 2-30
3-Ottawa-Finnigan 7-15

LES QUILLES

G.-H. Lintault, du club Lahare, a décroché les honneurs des dernières séries avec un total de 381. R. Vincent, du club Lamontagne, a fait la meilleure partie simple, de 151.

Resultats détaillés:

CANADIAN FAIRBANKS			
Major	98	84	94
Frame	103	130	89
Smallshaw	106	113	87
Richardson	96	96	82
Robinson	91	98	96
Total	494	521	448-1463

LAMONTAGNE LIMITED

Bessette	74	86	103
Barrette	108	90	101
Dion	89	108	104
Vincent	89	108	151
Lambert	103	125	116
Total	469	517	575-1561

GOTTFREDSON TRUCKS

Bertrand	95	116	120
Cleary	123	132	109
Harrison	106	112	134
Mullville	98	110	92
Bickham	99	108	99
Total	521	578	554-1653

LEGARE AUTO

Demers	88	97	95
LeBel	98	130	105
Jarrett	98	110	107
Coppe	106	103	123
Lintaule	135	126	120
Total	544	578	550-1682

Gottfredson Trucks gagne 2 parties.

LE TABAC

FOREST

FRÈRES

EST PUR CANADIEN NATUREL

c'est-à-dire qu'il ne contient aucun ingrédient étranger d'aucune sorte.

\$5,000.00

à quiconque prouvera le contraire.

FOREST Frères Limitée - Montréal

IMPERIAL OIL			
A. H. Bégin	95	95	81-271
McCarron	105	91	101-297
Marleau	99	117	90-306
Finnerty	128	107	85-320
J.-N. Bégin	86	101	96-283
Totaux	513	511	453-1477

MCLAUGHLIN MOTORS			
Barnes	98	98	87-283
Lusignan	101	86	100-287
Riddle	108	104	80-292
Taylor	102	95	93-290
Lemieux	93	123	94-310
Totaux	502	506	454-1462

CANADIAN GENERAL ELECTRIC			
Salisbury	101	101	108-310
Clements	102	108	127-337
Phelan	97	116	103-316
Patterson	121	122	107-350
Clooney	118	126	125-369
Totaux	539	573	570-1682

MOTOR SALES & SERVICE			
Watson	89	93	104-286
Finestone	78	81	101-260
Work	133	119	120-372
Curran	118	100	103-321
CcCaig	93	101	114-308
Totaux	511	494	542-1547

FORD MOTORS			
Durand	96	103	92-291
Dobson	83	99	102-284
Goyer	104	121	98-323
Magrane	82	119	88-329
Rochoon	85	96	112-303
Totaux	460	538	492-1490

RENAUD MOTORS			
St-Pierre	88	97	115-300
Leclerc	104	112	112-328
Gagnon	93	109	99-301
Mauviel	125	113	92-330
St-Vincent	119	109	104-332
Totaux	529	540	522-1591

MONTREAL MOTOR SALES			
Orr	91	104	110-305
Corneau	110	97	107-314
Baker	96	96	125-317
Simon	89	89	112-290
O'Connor	103	107	102-312
Totaux	489	493	556-1538

RUGGLES TRUCKS			
Signan	86	109	122-317
Plamondon	88	96	98-282
Norris	104	94	106-304
McIntyre	75	123	112-310
Larman	109	118	115-342
Totaux	462	540	553-1555

MONTREAL MOTORS SALES			
Orr	91	104	110-305
Corneau	110	97	107-314
Baker	96	96	125-317
Simon	89	89	112-290
O'Connor	103	107	102-312
Totaux	489	493	556-1538

Match nul pour Kaplan
Philadelphie, 9. — Louis Kid Kaplan, champion du monde des poids plume, et Eddie Kid Wagner, de Philadelphie, ont fait match nul, hier soir, dans un combat de dix rounds, disputé en cette ville. Les juges ne s'accordèrent pas et l'arbitre rendit la décision. Le titre de Kaplan n'était pas en jeu. Kaplan pesait 133 1-2 livres et Wagner, 135 livres.

Dans la semi-finale, Lew Mayrs, de Baltimore, obtint la décision aux points sur Ruby Stein, de New-York, après un rude combat de dix assauts.

Dans les autres combats à l'affiche les résultats furent les suivants: Eddie Lord gagne aux points contre Freddie Jackson.

Red Cap Wilson a défait Georges Siddons, sur la décision des juges. Joe Chaney a été disqualifié à la deuxième ronde contre Paul Bullotta pour avoir frappé son adversaire après le son de la cloche.

Sherwin-Williams est victorieux

Le point compté par Harry Moore, dans la période supplémentaire a donné la victoire au club Sherwin-Williams sur le Canadien, par un résultat de 4 à 3, dans la première joute de détails pour le championnat de la ligue de hockey industrielle, disputée hier soir, à l'Arena Mont-Royal.

Composition des équipes: Sherwin-Williams: Crane but, Marsden défense, Eckstein défense, Downes défense, McQuisten avant, Bell avant, Doyle avant, McDonald sub, Periera sub.

Arbitre: George Mallinson. Première période: 1. Crane: Eckstein, 3.15 2. Sherwin-Williams: Moore 5.00

Deuxième période: 3. Sherwin-Williams: Moore 7.00 4. Crane: McQuisten 2.00

Troisième période: 5. Crane: Dempsey 15.10 6. Sherwin-Williams: Doyle 4.45

Période supplémentaire: 7. Sherwin-Williams: Moore 7.05

Les raquetteurs du National

Comme la saison le permet encore, les raquetteurs feront leur sortie habituelle mercredi, le 10 courant. Ne pas oublier que le dîner d'habitant organisé à l'intention des raquetteurs, aura lieu dimanche prochain, le 14 mars, à Saint-Vincent-de-Paul. Le prix du couvert est relativement modique et tous les raquetteurs devraient se faire un devoir d'être présents, d'autant plus qu'ils sont assurés de passer une agréable journée.

Ceux qui désirent être au nombre des convives sont priés de donner leur nom à un président, M. J.-L. Racine, afin qu'il puisse réserver les couverts nécessaires. Le départ se fera de la Palestre, dimanche, à 10.30 a.m.

M. J.-C. ELLIOTT ASSERMENTÉ COMME MINISTRE DU TRAVAIL

Le député de Middlesex-ouest accepte un portefeuille — Biographie du nouveau collègue de M. King — L'élection partielle aura lieu le 29 mars

Ottawa, 9. (S.P.A.) — M. John Campbell Elliott, c.r., député de West-Middlesex, a été nommé hier, conseiller privé et ministre du travail dans le gouvernement King. M. Elliott a prêté serment devant le gouverneur général et en présence du premier ministre King, à Rideau-Hall, hier soir.

L'élection partielle de West-Middlesex aura lieu le 29 mars. La présentation des candidats aura lieu le 22 mars. M. Elliott est retourné à London, hier soir.

Le nouveau ministre du travail est âgé de cinquante-quatre ans. M. Elliott, élu à la dernière élection générale, a proposé l'adresse en réponse au discours du Trône. Il est membre de la commission d'enquête sur les douanes.

M. Elliott est né sur la ferme, à Ekford, Ontario, où il a vécu jusqu'à l'âge de dix-huit ans. Il a fait ses études à l'école supérieure de Gloucester, à l'Université Trinity, puis à celle de Toronto. Il fut appelé au barreau en 1898 et en 1920, il était créé conseil du roi.

Jusqu'à la dernière élection, la carrière politique de M. Elliott s'écoula dans l'arène provinciale. Il représenta West-Middlesex à la législature ontarienne de 1908 à 1910. Il accepta la candidature fédérale dans son comté, l'automne dernier. L'empire sur un candidat progressiste et un candidat conservateur.

Le portefeuille du travail a été offert à M. Euler, de North-Waterloo, qui l'a refusé.

Les idées du général Currie

L'ANCIEN COMMANDANT DES TROUPES CANADIENNES AU FRONT A POUR PRINCIPES: SI VIS PACEM, PARA BELLUM — APPLICATION AU CANADA — NOS RELATIONS AVEC L'EMPIRE

A titre de nation dont la signature est apposée aux traités de paix et qui en subit toutes les obligations: comme membre de l'Empire britannique qui lui demande de faire sa part pour maintenir l'intégrité de tout l'Empire, comme pays possédant d'immenses territoires qu'il lui faut protéger dans un monde armé, c'est une simple proposition d'affaire, pour le Canada, que de maintenir une milice. C'est, en résumé, le thème que le général sir Arthur Currie, principal de l'Université McGill, a développé dans une conférence qu'il faisait hier au Canadian Club. Au cours de cette conférence, l'ancien commandant des forces canadiennes pendant la Grande Guerre s'est appliqué à répondre aux arguments des citoyens "qui ne sont pas soldats". A ces arguments militaristes, il a ajouté que le maintien d'une telle milice est un gage de paix, c'est-à-dire qu'il a ressuscité l'argument de tous les pays, avant la guerre, qu'il faut préparer la guerre pour avoir la paix.

On peut envisager cette question de maintenir une milice au Canada d'après deux points de vue: essentiellement différents, a dit sir Arthur. Il y a d'abord le point de vue du soldat, de l'homme qui désire servir son pays et que ce penchant naturel a conduit à faire de la milice comme une seconde profession. L'autre point de vue est celui du citoyen qui n'est pas soldat, de l'homme qui se tient à côté et qui se demande la raison d'être de la milice qu'il ne croit pas assez importante pour qu'elle soit une source de dépenses.

Il n'est pas nécessaire de parler de la milice à un soldat. S'il ne la connaît pas et s'il n'en est pas enthousiasmé, il ne sacrifierait pas ses plaisirs pour en faire partie. C'est donc du point de vue de celui qui n'est pas soldat qu'il faut considérer cette question. Et nous ne devons pas considérer la milice et ce qu'elle attend du Canada, mais du Canada et ce qu'il est en droit d'attendre de la milice. Quel est le point de vue, non pas du soldat, mais le point de vue d'affaires en cette question?

Il est deux choses que tous les citoyens du Canada désirent: la paix et la sécurité; et c'est pour atteindre ces deux buts que les remarques qui suivent sont faites, dit sir Arthur. Nous désirons la paix pour elle-même, pour nous éviter toutes les terreur et toutes les horreurs de la guerre. Mais nous avons aussi en vue le fait que le maintien de la guerre dans le monde est encore la meilleure garantie de paix pour nous. Nous devons donc nous occuper de faire notre part dans la tâche de maintenir la paix du monde. Nous désirons aussi assurer le maximum de sécurité à tous ceux qui sont à l'intérieur de nos frontières. Le Canada ne pourra donner cette assurance à ses citoyens que s'il est prêt à faire sa part pour assurer la sécurité de ses frontières et de son commerce.

Le général Currie a alors passé en revue les relations de Canada avec les autres parties de l'Empire puis il a comparé la situation à une police d'assurance. L'Empire, dit-il, s'est chargé de nous protéger contre l'étranger, mais nous avons une prime à payer qui consiste à faire notre part pour la protection de l'Empire. Nous ne sommes pas seulement liés à l'Empire britannique, mais nous sommes aussi membres de la S.D.N. et à ce titre nous sommes engagés à faire tout ce que nous pourrions pour le maintien de la paix entre les peuples.

Le conférencier a ensuite rappelé les changements survenus dans notre statut international depuis la guerre, et il a référé en particulier à notre représentation séparée dans la S.D.N. Il a aussi parlé de la conférence impériale de 1923 et il a fait remarquer que si toutes les nations de l'Empire ne sont pas nécessairement intéressées dans un traité signé par l'une des parties de l'Empire seulement, il n'est pas dit expressément qu'elles n'en sont pas affectées non plus. Sir Arthur a ensuite affirmé qu'il n'y a rien dans toute cette conférence qui puisse laisser croire que les questions de politique étrangère ne sont plus du domaine de l'ensemble de l'Empire, mais des parties constituantes. Et

le conférencier ajoute, pour sa part, qu'il ne croit pas qu'un tel changement ait lieu d'être un grand nombre d'années. Pour renforcer ce point de vue, le général a rappelé le débat qui eut lieu au sujet du traité de Lausanne. Toutes les parties à ce débat ont admis que quoi que le Canada ne fût pas participant à la conférence au cours de laquelle ce traité a été signé, nous étions quand même engagés.

Le conférencier a aussi parlé de l'article 10 du pacte de la S.D.N. qui exige que toutes les parties contractantes préservent l'intégrité territoriale de chacune contre une agression extérieure. Le Canada a donc des obligations dans le monde; et qu'il se considère comme pays indépendant ou comme pays d'Empire, il devra toujours remplir ces obligations comme il l'a fait dans le passé. Aussi le général en conclut-il que le Canada ne peut prendre une position isolée pour ce qui regarde les questions de politique internationale. Il a des obligations en vertu du pacte de la S.D.N. et il ne peut s'enfermer en Amérique du Nord.

Au sujet du traité de Locarno, sir Arthur a fait remarquer que la Grande-Bretagne s'est engagée à employer la force comme elle l'a fait en signant le pacte de la S.D.N. Il est vrai que les Dominions britanniques sont libérés de toute obligation en vertu d'un article de ce traité, mais on ne les déclare pas neutres au cas d'une guerre entre la France et l'Allemagne, guerre à laquelle la Grande-Bretagne et l'Italie seraient obligées de participer. Aussi le pays contre lequel la Grande-Bretagne ferait la guerre pourrait-il saisir nos navires comme appartenant à une nation ennemie. De même, les citoyens canadiens seraient traités comme belligérants.

Le général Currie a ensuite parlé de la protection du territoire canadien. Du côté du Pacifique, les risques de guerre sont très éloignés. Mais on assure sa maison même si on ne croit pas qu'elle sera détruite par les flammes, demain.

Au sujet du désarmement, le conférencier n'est pas très enthousiasmé des résultats obtenus lors de la conférence de Washington. Et il ne croit pas qu'on doive s'attendre à beaucoup d'une nouvelle conférence de désarmement.

"Telle est, messieurs, la situation à laquelle le Canada doit faire face, dit sir Arthur en terminant. Je ne crois pas devoir y ajouter. Il n'est pas ici question d'impérialisme ou de nationalisme. Il n'est pas question de militarisme ou de junkerisme, comme certains pourraient dire; il n'est pas question non plus de glorifier la guerre ni d'enseigner aux jeunes à tuer leurs frères. C'est tout simplement une question d'affaires.

"Je ne veux pas non plus que vous croyiez que je fais un appel au danger ou que je prêche la guerre. Mais je dis qu'il est de notre devoir, comme hommes d'affaires, de résister pour assurer la paix. La seule méthode encore découverte pour prévenir la guerre est d'être assez fort pour dire aux autres: "Vous ne vous battez pas."

Ce qu'a dit

Allenby à Victoria

Victoria, 9. (S.P.A.) — Le vicomte Allenby, commandant des troupes britanniques en Palestine, au temps de la guerre, a prononcé une causerie devant le Canadian Club.

Il a déclaré que l'Empire est un grand facteur de paix pour le monde et que la répétition d'une guerre aussi atroce que la dernière guerre sera impossible tant que l'Empire se tiendra uni. Le vicomte Allenby ne qu'il soit un militariste ou qu'il soit venu pour accomplir une œuvre de militarisme. Il affirme que jamais l'Empire n'a été aussi fermement uni. "Nous sommes, dit-il, une grande famille impériale. Nous, les Anglais, sommes unis par des liens indissolubles. Vous êtes des Canadiens d'abord et impérialistes ensuite ou impérialistes d'abord et Canadiens ensuite. Peu importe, car c'est la même chose de quelque façon que vous l'entendiez."

"Je suis Anglais de naissance, soldat de profession et impérialiste de conviction", ajoute Allenby. Le vicomte Allenby a fait l'éloge des troupes canadiennes.

Il déclare qu'avec son Empire, l'Angleterre doit avoir les mers libres devant elle. Nous ne voulons pas nous approprier les mers, mais nous voulons y avoir liberté de passage.

Un coup de grisou

Eccles, Virginie, 9. (S.P.A.) — Un coup de grisou a emmuré 69 mineurs aux mines 8 et 5 de la Crab Orchard Improvement Company. Un mineur a été tué, 37 autres ont été retirés de la mine No 6 et il reste 31 mineurs emprisonnés dans la mine No 5. Les rescapés ont tous été brûlés, les uns grièvement. La mine No 5 avait déjà été ébranlée par un coup de grisou en avril 1914 et 186 mineurs avaient été tués.

Quel est l'abonné... qui ne pourrait pas trouver, chaque année, au moins un nouvel abonné? Pour réussir il n'y a qu'à vouloir. Donc tous à l'oeuvre.

Le transport du bétail

UN ARMATEUR DECLARE QUE LES COMPAGNIES QUI FONT LE TRANSPORT DU BETAIL N'ONT PAS DEMANDE PLUS DE \$20 PAR TÊTE EN CES DIX DERNIERS MOIS — LE VA-ET-VIANT DES NAVIRES

Dans une déclaration destinée au public, le colonel W. I. Gear, vice-président de la compagnie Robert Reford, dit qu'une dépêche du Toronto Globe, ayant trait au transport transatlantique du bétail est erronée en ce sens que contrairement à ce qu'elle laisse entendre, les compagnies qui font le transport de bétail n'ont pas demandé plus de vingt dollars par tête en ces dix derniers mois.

La dépêche en question, publiée le 6, dit en substance que d'après des rapports du département de la marine et des renseignements recueillis auprès des directeurs de la compagnie, le plan Jensen est réalisable, et que l'on pourra concurrencer les navires de la North Atlantic Conference en demandant vingt dollars par tête de bétail, une diminution d'au moins cinq dollars relativement aux taux de la North Atlantic Conference.

Dans sa déclaration, le colonel Gear ajoute qu'il n'y a aucun rapport entre la North Atlantic Conference et les taux des compagnies qui font le transport des bestiaux. Le colonel Gear dit encore que s'il est bien renseigné, la proportion de la mortalité parmi les bêtes transportées par l'ancien Fie Jensen devenu l'Ontario, a été plus élevée que celle qu'on a enregistrée à bord des navires des compagnies alliées.

L'Ontario, parti de Saint-Jean le 24 janvier, est arrivé à Birkenhead le 8 février.

TRAVERSEE TRES RAPIDE

D'après une communication de la "Swedish-American Line", le Gripsholm, le seul transatlantique à moteurs qui soit à traverser de New York à Göteborg en huit jours et demi. On considère cette traversée comme très rapide.

PASSAGERS DU "MONTCALM"

Plusieurs des passagers du Montcalm sont arrivés à Montréal ce matin, dans le train qui les attendait à Saint-Jean dimanche. Les passagers de l'Andania arriveront ce soir.

LE MOUVEMENT DES NAVIRES

Le Marloch, du Pacifique Canadien, doit arriver à Saint-Jean dimanche. Ce paquebot vient d'Anvers, de Southampton et de Cherbourg.

Le Montclare, du Pacifique Canadien, doit arriver à Saint-Jean dimanche. Ce paquebot vient de Liverpool, de Belfast et de Greenock.

L'Andania, de la compagnie Cunard, fait escale à Halifax hier après-midi. Ce paquebot vient de Hambourg, de Southampton et de Cherbourg. Il se rend à New-York.

Le Bergensfjord, de la "Norwegian-American Line", fait escale à Halifax aujourd'hui.

Le Lithuanian, de la "Baltic-American Line", fait escale à Halifax cet après-midi.

L'Ausonia, de la compagnie Cunard, doit arriver à Halifax vendredi. Ce paquebot vient de Southampton et de Cherbourg. Il se rend à New-York.

Le Regina, de la compagnie White Star, doit arriver à Halifax dimanche. Ce paquebot vient de Liverpool et de Queenstown. Il se rend à New-York.

Le Pittsburg, de la compagnie Red Star, doit arriver à Halifax lundi. Ce paquebot vient d'Anvers, de Southampton et de Cherbourg. Il se rend à New-York.

L'Empress of Russia, du Pacifique Canadien, a appareillé à Vancouver samedi soir et s'est mis en route pour l'Orient.

Le Cameronia, de la compagnie Anchor, arrive à New-York aujourd'hui. Ce paquebot vient de Glasgow. Il a fait escale à Halifax.

Le Carmania, de la compagnie Cunard, arrive à New-York aujourd'hui. Ce paquebot vient de Liverpool.

Le Majestic, de la compagnie White Star, arrive à New-York aujourd'hui. Ce paquebot vient de Southampton.

Le Bremen, du Lloyd allemand du nord, doit arriver à New-York demain matin.

La Savoie, de la Compagnie Générale Transatlantique, doit arriver à New-York jeudi après-midi. Ce paquebot vient du Havre.

Le Conte Rosso, du Lloyd Sabaud, doit arriver à New-York vendredi.

L'Empress of France, du Pacifique Canadien, arrivera à Beyrouth demain matin. Ce paquebot, qui est à effectuer une excursion en Méditerranée, laisse Constantinople.

Le Montcalm, du Pacifique Canadien, arrivera à Port-au-Prince demain matin. Ce paquebot est à effectuer une excursion aux Antilles.

Conférence de

M. Donald Marvin

L'Association de publicité de Montréal donnera son dîner hebdomadaire, mercredi le 10 courant, à 12h. 30 p.m. à l'hôtel Mont-Royal, Salon "D".

M. Donald Marvin, économiste pour la Banque Royale du Canada, sera le conférencier du jour et traitera le sujet suivant: "Canada and the gold standard".

Cours de Me Faribault

Le notaire Faribault commencera ce soir à 8 heures, dans les salles de l'Université de Montréal, la cinquième partie de son cours de législation financière, et traitera des finances publiques, le budget, fonds du revenu consolidé, la dette publique et les emprunts.

Les échevins tuent le temps

LE CONSEIL MUNICIPAL DISPOSE DE PEU DE CHOSES HIER A LA REUNION REGULIERE DU MOIS — L'AFFAIRE DU PONT DE MONTREAL

Le conseil municipal a siégé pour la forme, hier après-midi. La séance a duré une heure et quart et s'est ajournée à temps pour permettre aux échevins de prendre le train de Québec à cinq heures et assister à la discussion du bill de Montréal devant le comité des bills privés.

La séance, qui arrive juste un mois avant les élections municipales, a donné lieu à beaucoup de demandes de travaux et d'amélioration dans les quartiers. Chaque échevin a le souci de bien soigner le sien, et les réclamations iront s'accroissant jusqu'à la dernière séance du conseil actuel. Ainsi M. Savard a réclamé la construction du poste de pompiers No 17 dans le quartier Saint-Denis; M. Mongeon a demandé un poste de pompiers dans Parc Extension; M. Schubert et M. Hogan ont rappelé une vieille promesse du comité exécutif de construire des bains publics dans les quartiers Saint-Louis et Saint-Gabriel.

M. Brodeur a tenu bon devant cette avalanche; il a trouvé des réponses appropriées pour satisfaire l'échevin intéressé du moins pour un temps. Mais M. Schubert n'a guère pris l'attitude du comité qui dit-il, ne rend point justice aux électeurs de son quartier. A M. Savard, le président a expliqué que les soumissions avaient été trop élevées pour l'érection du poste No 17.

Comme il fallait gagner du temps et prolonger un peu la séance sans attaquer le long feuilleton du jour rempli de quatorze articles, les échevins ont fait interpellations sur motions et présenté motions sur motions. M. Giguère, qui est médecin vétérinaire, a parlé de la rage des chiens et conjuré le comité de prendre des mesures sévères pour enrayer l'épidémie, qui menace la métropole.

"C'est déjà fait", lui répond M. Brodeur; "le chef de police a reçu les instructions nécessaires."

—Est-il à la connaissance du comité, interjette M. Quintal, qu'il y ait des cas de rage à Montréal?

"Ah oui! on est en temps d'élections!" crient plusieurs échevins, et l'on rit.

—Nous avons des pronostics seulement, répond M. Brodeur le plus sérieusement du monde.

—Evidemment, je veux parler de la rage des chiens, remarque M. Quintal avec un sourire.

Après cette boutade, les échevins virent à l'aise ont entendu et approuvé les motions de leurs confrères, moins celle de M. Turcot, qui est revenu à la charge avec son enquête sur l'affaire du Dreamland Café.

UNE ENQUETE EST DEMANDEE

M. Turcot, appuyé par M. Levine, a proposé la tenue d'une enquête échevinale dans l'affaire du Dreamland Café. Sa motion, frappée d'un *near meeting* par M. Brodeur, se lit ainsi:

"ATTENDU que, le 21 décembre dernier, certains journaux ont fait mention d'un affidavit à l'effet qu'un échevin de la cité se serait servi de son influence pour laisser exploiter un club connu sous le nom de Dreamland;

"Attendu que le représentant du quartier Crémazie qui avait admis qu'il était visé par cet affidavit et avait nié les allégations qui y étaient contenues, a fait arrêter pour parjure le signataire de l'affidavit en question;

"Attendu que la personne qui avait été ainsi arrêtée pour parjure est disparue de la Cour hier, après que sa cause eut été appelée, et que cette cause est maintenant temporairement, sinon définitivement, hors de Cour;

Il est proposé par l'échevin Turcot, appuyé par l'échevin Levine:

"Que, conformément aux dispositions de l'article 532 de la charte, tel qu'amendé, une commission composée des échevins Turcot, Dubreuil, Langlois, Gahies, Schubert, Watson, Riel, Lalonde et Quintal soit nommée pour tenir une enquête sur cette affaire, avec tous les pouvoirs conférés aux commissions d'enquêtes par ledit article 532, relativement à l'assignation des témoins, à la prise en sténographie des dépositions, etc., etc, cette commission devant, le plus tôt possible, soumettre au conseil le résultat de toute enquête et son quorum devant être de quatre membres."

C'est la deuxième ou troisième tentative de M. Turcot pour faire passer cette enquête, mais M. Brodeur lui a toujours opposé une résistance énergique, pour le motif que l'affaire est actuellement confiée à un tribunal civil et que la ville n'a pas à perdre son temps à conduire une deuxième enquête.

LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH

Au nombre des motions que le conseil a adoptées, M. Sansregret a présenté celle qui vise les propriétaires riverains du boulevard Saint-Joseph expropriés dans sa partie est. Il a obtenu que les frais des expropriations imposées sur les épaules des propriétaires intéressés ne soient répartis qu'après une exemption de dix années. C'est la même exemption qui s'est appliquée à l'ouverture du boulevard Pie IX, aux limites de Saint-Michel, comme au prolongement de la rue Saint-Hubert, dans Villerey.

La réunion de l'Association du notariat canadien, district de Montréal, aura lieu au No 191, de la rue Saint-Hubert, ce soir à 8 h. 30.

M. Ernest Decary donnera un exposé relatif aux contrats de Fiducie.

Différentes questions de pratique seront discutées, entre autres: "Devons-nous accepter la déclaration par le vendeur qu'il était marié en séparation quant aux biens s'étant marié je suppose en Russie?"

LE MAGASIN DU PEUPLE

J.-N. Dupuis, Prés. Albert Dupuis, Vice-Prés. A.-J. Dugal, Directeur-Général. rue Saint-Catherine, Demontigny, Saint-André et Saint-Christophe.

LE PONT DE MONTREAL

M. Brodeur a soulevé toute une discussion inattendue, lorsqu'il a proposé une descente à l'ouest du nouveau pont entre les rues Craig et Notre-Dame. Il a exigé que ce soit l'une des conditions de l'acceptation de la ville aux charges d'érection du pont, et il a demandé de presser la chose afin que la législature puisse étudier avec le bill de Montréal.

M. Quintal a déclenché le débat. Nous sommes déjà assez affligés dans l'est, a-t-il dit en substance de cette construction nouvelle qui viendra s'ajouter aux nombreuses autres qui déprécient et déparent nos quartiers, sans que nous arrivions maintenant à faire de nouvelles concessions aux messieurs de l'ouest; avec cette descente qui leur ménagera une sortie rapide, du pont. Si nous voulons une descente, faisons une descente de chaque côté du pont. Mais tout échevin de l'est qui tient les intérêts de sa région à cœur devrait s'opposer à cette nouvelle dépréciation de la valeur foncière de son territoire.

Cette sortie a foudroyé M. Brodeur qui a cherché à en faire un représentant du quartier Sainte-Marie pour ses remarques désobligeantes à l'adresse de M. Emond, du quartier Papineau, qui avait appuyé la motion Brodeur. Il a réitéré certaines explications, mais aussitôt M. Turcot a bondi sur un autre argument, celui de dépenses nouvelles que cette descente va entraîner et qui seront certainement mises, dit-il, sur le compte de la ville. M. Turcot voudrait connaître les plans définitifs avant d'appuyer quoi que ce soit. M. Trépanier et M. Riel interviennent ensuite et finalement la motion passe sans vote, les échevins Quintal, Lalancette et Levine étant dissidents.

DIVERS

MM. Legault et Jarry ont proposé l'amélioration du système d'autobus de la compagnie des tramways comme suit:

1. Etablir un service d'autobus rapide (express) de la rue Craig au boulevard Gouin, ces autobus devant, pour moment, suivre la rue Saint-Urbain, à partir de la rue Craig jusqu'à la rue Bernard, et suivre ensuite le boulevard Saint-Laurent jusqu'au boulevard Gouin, et pour descendre, suivre le boulevard Saint-Laurent jusqu'à la rue Bernard, et suivre ensuite la rue Clarke jusqu'à la rue Craig.

2. Etablir un service d'autobus à arrêts fréquents sur toute la longueur du boulevard Gouin, dans les limites de la cité.

—A l'avenir, si la Commission du tramway donne droit à la demande des échevins Emond et Riel, les tramways de la rue DeLozier qui arrêtent actuellement à la rue Craig après 8 heures du soir, et pendant toute la journée du dimanche, se rendront à l'avenir, le soir et le dimanche jusqu'à l'angle des rues Craig et Saint-Timothée.

—M. Trépanier a suggéré au comité de changer le nom de la rue Johnson, en celui de Napoléon, vu que la rue Johnson, de la rue Saint-Hubert à la rue Mentana, se trouve être le prolongement naturel de la rue Napoléon.

—Le conseil a approuvé l'acte notarié qui donne à la ville les titres de propriété des deux terrains de jeux que la succession Campbell a établis et complètement aménagés l'un sur l'emplacement du parc Sohier, rue Notre-Dame, angle Panet et l'autre à Ville-Emard. M. Vaillancourt a objecté que l'endroit du premier était mal choisi, à cause du voisinage du pont et des voies du Pacifique Canadien, et à cause du trafic intense de la rue Notre-Dame pendant la saison de tourisme.

M. Brodeur lui a répondu que la ville avait déjà accepté ces terrains et qu'il fallait s'en tenir là pour le moment.

—M. Gareau a encore parlé de l'exposition de Montréal, pour reprocher au comité exécutif son retard à convoquer la séance conjointe avec la Commission du parc de Maisonneuve pour disposer du projet Lévesque. M. Brodeur a expliqué que les travaux de la session et du bill de Montréal ont absorbé la majeure partie du temps du comité.

—M. Watson s'est plaint que tout le crédit des travaux d'amélioration entrepris dans le quartier Notre-Dame de Grâce retombe sur le maire. On traite, dit-il, la position d'échevin comme une farce. M. le maire, qui n'avait point saisi à cause de l'acoustique défectueuse de la salle, s'est fait répéter les plaintes du représentant du quartier où il demeure; puis il n'a rien dit, tandis que les échevins souriaient.

C.-E. PARROT

Réunion de notaires, ce soir

La réunion de l'Association du notariat canadien, district de Montréal, aura lieu au No 191, de la rue Saint-Hubert, ce soir à 8 h. 30.

M. Ernest Decary donnera un exposé relatif aux contrats de Fiducie.

Différentes questions de pratique seront discutées, entre autres: "Devons-nous accepter la déclaration par le vendeur qu'il était marié en séparation quant aux biens s'étant marié je suppose en Russie?"

LE MAGASIN DU PEUPLE

J.-N. Dupuis, Prés. Albert Dupuis, Vice-Prés. A.-J. Dugal, Directeur-Général. rue Saint-Catherine, Demontigny, Saint-André et Saint-Christophe.

Tel. Est 8000

Chez Dupuis

Tissus Lavables et Flanellette

CREPON SEERSUCKER

dans un magnifique assortiment de jolies nuances et jolis dessins, pour sous-vêtements. Spécial, la verge

.29

FLANELLE

de nuances unies, dans une variété de nouvelles teintes pour la saison 1926; 31 pouces de largeur; la verge

.89

Dupuis Frères — Au premier



5000 verges de Coton Jaune Bengale

de belle qualité, pour sous-vêtements ou pour taies d'oreillers; 40 pouces de largeur. La verge .18 1/2

Couvertures en Flanellette

de la meilleure fabrication canadienne; en blanc ou gris, avec filets bleus ou roses; dimensions: 12/4. La paire

2.45

Dupuis Frères — Au premier

Offres Très Spéciales pour Hommes Combinaisons

en coton de moyenne pesanteur avec fil de soie; un sous-vêtement idéal pour le commencement du printemps. Tailles: 34 à 44. Chacune

1.75

Très Spécial

1000 paires de GANTS en chamoisette de moyenne pesanteur pour le printemps. Nuance gris ou brun. Poitures: 7 à 10. La paire

1.00

en cachemire pure laine, ou laine et soie mélangée dans un choix de nuances unies ou de fantaisie. Pointures: 9 1/2 à 11. La paire

.75

Dupuis Frères — Au rez-de-chaussée.



Dupuis Frères — Au rez-de-chaussée.

Soie Fugi Imprimée

Texture de 29 pouces, dans un grand choix de nuances mélangées; une qualité durable pour kimonos, doublures, etc. Spéc.

1.29

Taffetas Chiffon Bleu Marine

de qualité épaisse, garantie ne pas se couper. Une texture de 36 pouces, très en demande cette saison. Spécial, la verge

1.69

Dupuis Frères — Au rez-de-chaussée.

VAISSELLE

BOLS pour salades, en porcelaine importée, avec jolies décorations de fleurs au centre et de guirlandes de teinte vert pâle, bleu poudre ou beige. 10 pouces de diamètre. Mer